

SOMMAIRE

- Catherine Damanieu et les Portepain
de Lassalle du Ciron 1
(Pierre Labat)
- Le vandalisme révolutionnaire d'après le
conventionnel Grégoire 20
(Jacques Ragot)
- Les parqueurs du Bassin d'Arcachon en 1892 27
(Michel Jacques)
- Une catastrophe de l'architecture en béton
aux Abatilles en 1912 43
(Jacques Clémens)
- Textes et documents 60
- Vie de la société 62

"REGARDS SUR LE PAYS DE BUCH"

(ouvrages parus, en vente en librairie ou par la Société)

- La Révolution à La Teste - 1789-1794
(Fernand Labatut - 90 F)
- Histoire des produits résineux landais
(Robert Aufan et François Thierry - 100 F)
- Oeuvres de Guillaume Desbiey (80 F)
- La Ville d'Hiver d'Arcachon (2ème édition)
(guide itinéraire - 20 F)
- Marais et forêts sur les bords du Lac de Cazaux
(guide itinéraire - 10 F)
- Le littoral gascon et son arrière-pays
(actes du colloque - Arcachon octobre 1990 - 120 F)

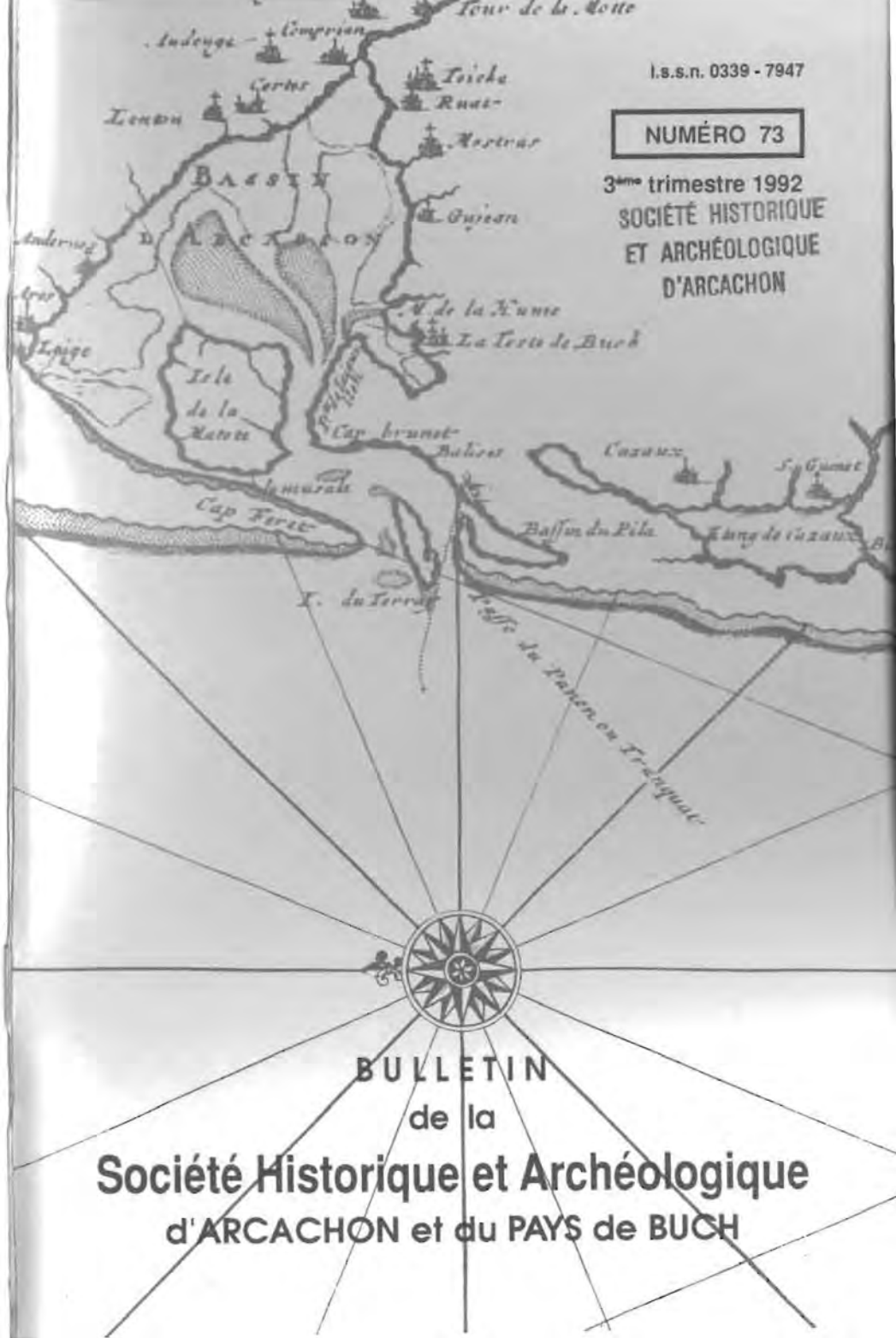
Directeur de la publication : M. BOYÉ
Dépôt légal : 3ème trimestre 1992
Commission paritaire de presse N° 53247
20ème année
Imprimerie Graphica - Arcachon

Prix : 30 francs

I.s.s.n. 0339 - 7947

NUMÉRO 73

3ème trimestre 1992
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
D'ARCACHON



La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch (et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

COTISATION

- 1) - Elle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2) - Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Année 1992 : 100 F., mais chacun peut majorer cette somme à son gré.
- 3) - Le paiement s'effectue :
 - soit par virement postal direct :
Société Historique et Archéologique d'Arcachon
4486 31 L Bordeaux
 - soit par chèque bancaire au nom de la Société et adressé au trésorier : M. Robert Aufan, 56 bd du Pyla - 33260 LA TESTE.
- 4) - Le renouvellement doit être effectué avant le 31 mars, sinon, le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

PAYS DE BUCH

Arcachon - La Teste - Gujan - Mestras - Le Teich

Mios - Salles - Belin-Beliet

Biganos - Marcheprime - Croix d'Hins

Audenge - Lanton - Andernos

Arès - Lège - Cap-Ferret - Le Porge

Lacanau - Saumos - Le Temple

N.B. - Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

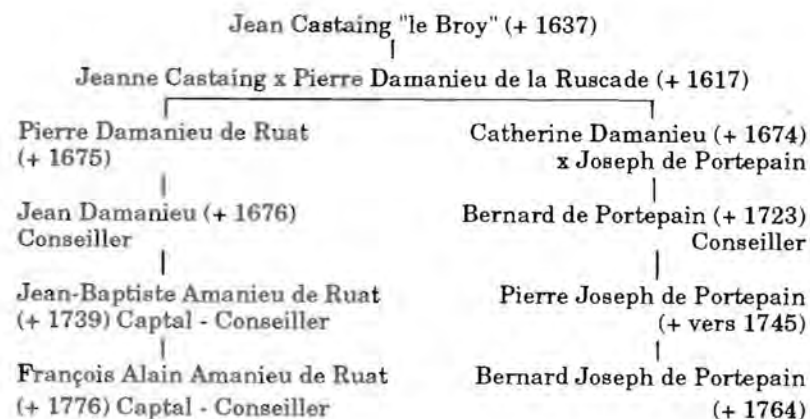
CATHERINE DAMANIEU et les PORTEPAIN DE LASALLE DU CIRON

la fin d'une lignée

Le mariage de Pierre Damanieu et de Marie Lasalle de Bordeaux, fille de l'avocat Pierre Lasalle (cm du 27 octobre 1634), marque la première étape de l'évolution de la famille Damanieu de Ruat. Elle accédait au milieu des parlementaires bordelais dont le prestige était grandissant, malgré les accusations de corruption dont il était l'objet.

C'est dans ce milieu que la descendance de Pierre Damanieu allait évoluer avec ses quatre conseillers au Parlement et les alliances qu'elle allait y établir. Les Damanieu furent sans doute fidèles au Pays de leurs origines, attachés à leur patrimoine d'Audenge, du Teich ou de la Teste, mais jamais plus ils ne choisirent leurs épouses en Pays de Buch.

La descendance de Pierre Damanieu, celle du second Capital plus spécialement, fut prolifique. Elle pourrait compter aujourd'hui plusieurs centaines de cousins.



La branche issue de Catherine Damanieu se développa tout autrement. Ce n'est pas dans le milieu de la nouvelle noblesse de robe que Catherine se maria mais dans celui de la vieille noblesse des armes, dans la famille Portepain de Lasalle du Ciron, originaire de Pujols. Mais cette branche ne porta que trois générations : celle de Bernard Portepain, celle de ses deux fils, enfin celle de Bernard Joseph décédé en 1764 sans postérité. C'est avec lui que disparut cette vieille famille du Bazadais.

Les Portepain de Lasalle du Ciron

Le mariage de Catherine Damanieu et de Joseph Portepain, fils du défunt Henri Portepain et de Marie Sauvenelle, eut lieu par contrat du 2 novembre 1635, soit un an après le mariage de Pierre Damanieu et quelques mois après le décès de Jean Castaing son grand-père.

Les époux étaient majeurs, Catherine étant née en 1607 et son époux deux ou trois années plus tôt.

Les Portepain étaient d'ancienne noblesse et c'est pourquoi, le 31 Août 1643, Catherine Damanieu, veuve depuis le 15 Mai, obtint de la Cour des Aydes de Bordeaux un arrêt de vérification des titres de noblesse de la famille Portepain.

Les Portepain étaient alliés aux plus anciennes familles de la province. Un mariage avec les Candale avait eu lieu le 15 janvier 1511. Puis le 24 février 1523, Jean de Portepain épousait Jeanne de Montferrand, une descendante de Pierre Montferrand, Seigneur de Lesparre et Audenge, exécuté par les Français en 1454. Elle était la soeur de Pierre de Montferrand, Soudan de la Trau, Baron de Landiras ; un voisin des Portepain qui établit son testament le 20 mai 1540. Il était sans postérité. Il fit un legs à Marthe de Portepain sa nièce, fille de sa soeur Jeanne, et désignait Jean de Portepain en substitution de Jean Montferrand son dernier frère, son héritier général (acte Frédagne à Bordeaux, 3E 6256).

Le 19 mai 1683, Bernard de Portepain obtenait de l'archevêque de Bordeaux plusieurs confirmations des privilèges accordés à sa famille dans l'église de Pujols : banc, deux agenouilloirs et litres seigneuriales (bien qu'il ne fût pas seigneur haut justicier), sépulture située devant le grand autel et qu'il y avait lieu de reconstruire. Bernard Portepain sollicitait aussi l'autorisation de poser « une pierre de marbre contre l'un des piliers de sa sépulture familiale gravée des paroles suivantes » :

«Cy sont inhumés les ancêtres de la maison noble des seigneurs de Lasalle du Ciron entre autres Mre Jean de Portepain de Lasalle du Ciron, chevalier de l'ordre du Roy et Gentilhomme de Henri III, Capitaine de cent chevaux légers, assassiné et tué en 1578 par ceux de la religion prétendue réformée après avoir rendu des services importants à l'église et à l'Etat, comme aussi Henry son fils et Joseph son petit fils.

Messire Bernard de Portepain de Lasalle du Ciron chevalier, conseiller du Roi au parlement de Guyenne a fait poser ce marbre et batir ce carreau par la permission de Mgr Louis d'Anglure de Bourlemont archevêque de Bordeaux Primat d'Aquitaine.»

Le contrat de mariage de Catherine Damanieu

Le contrat de mariage de Catherine Damanieu, Dame d'Audenge, et de Joseph de Portepain de Lasalle du Ciron fut signé à Bordeaux le 2 novembre 1635 chez Lafitte, notaire (ADG, 3E 15.235).

Contrairement aux usages en vigueur dans les milieux de l'aristocratie et de la bourgeoisie, la signature du contrat se passa dans l'intimité la plus étroite.

Les Damanieu étaient représentés par Pierre de Baleste, Baron de Lacanau, oncle par alliance de Catherine, par Marie Baleste sa cousine avec son mari Me Etienne Vincent, conseiller du Roi en l'élection. Les plus proches parents n'étaient pas là : ni Pierre Damanieu de Ruat son frère, ni les Roux, ni les deux frères Baleste, ses neveux, les juristes.

Joseph de Portepain était assisté de sa mère Marie de Sauvenelle, veuve de Henri de Portepain et de Bernard de Montferrand, Baron de Landiras, son parent. Pas de frère ni aucune des soeurs.

Car les Portepain étaient en état de faillite. Déjà, en 1627, la propriété de Lasalle du Ciron avait été saisie et décrétée. La situation avait été sauvée «in extrémis» notamment par Me de Mérignac, conseiller, qui avait avancé 22.000 livres à Marie de Sauvenelle.

Dans ce contexte, les stipulations arrêtées dans le contrat s'expliquent aisément :

- Joseph de Portepain n'apportait rien du tout.
- Catherine Damanieu, par contre, se constituait en dot l'ensemble des héritages de son père et de son grand-père. Elle s'engageait -elle était majeure- à faire établir les inventaires de ces successions. Il était prévu qu'on puiserait dans les immenses troupes délaissées par Castaing pour vendre autant de bestiaux qu'il serait nécessaire afin de régler les dettes de Marie Sauvenelle.

Ce qui fut fait.

En fait Catherine Damanieu avait acheté tout à la fois un mari, un château, des dettes et des titres de l'ancienne noblesse.

Pareilles dispositions certainement très onéreuses avaient sans doute été conçues par l'astucieux Jean Castaing. Cent trente ans plus tard, le Capitaine François Alain Amanieu de Ruat allait se référer aux engagements pris par son arrière grand'tante Catherine pour mettre la main sur les biens délaissés par Bernard Joseph de Portepain, son très lointain cousin et dernier de sa lignée.

Joseph de Portepain de Lasalle du Ciron et sa famille

Henri de Portepain et Marie Sauvenelle s'étaient mariés selon contrat passé à Bordeaux chez le notaire Despiet, le 2 avril 1600 (texte perdu).

Ils eurent cinq enfants, deux garçons, trois filles. Joseph devait être le second. Ces filles étaient Jeanne, Marie et une seconde Marie, les garçons Joseph et Jean.

Les cinq enfants sont identifiables par un acte de donation établi le 8 mai 1665 à Bordeaux par Marie de Portepain, Demoiselle, habitant paroisse Ste Eulalie, en faveur de ses frères et soeurs.

Elle donnait tous ses biens à Bernard son neveu, à charge de pourvoir à son entretien et de verser les donations suivantes :

- à son frère «noble Jean de Portepain», 300 livres
- à sa soeur Jeanne veuve du Sr Labrande, 200 livres
- à son autre soeur Marie veuve du Sieur Guérin, 200 livres.

Elle décédait quelques jours après et Bernard fit établir le très modeste inventaire de sa succession (actes de Brulh, notaire à Bordeaux).

On ignore le sort de Jean de Portepain.

Jeanne, veuve Labrande, se retira chez sa nièce Jacqueline de Guérin à Beautiran, où elle décédait le 28 juin 1688 âgée de 87 ans. Née en 1601, elle était donc l'aînée de la famille.

Marie de Portepain et François de Guérin eurent une fille unique Jacqueline de Guérin. La seule descendance des Portepain en 1765 est celle des Guérin.

Joseph de Portepain décédait le 15 mai 1643, âgé d'environ 35 ans. Il laissait son jeune fils Bernard et sa veuve Catherine Damanieu, dans une situation financière catastrophique (cf. arrêt du Parlement, 1646-n°761).

Le patrimoine familial Audenge, La Ruscade, Taussat

Lors de son mariage en 1635, Catherine Damanieu portait déjà le titre de Dame d'Audenge. Cette Baronnie d'Audenge était l'héritage de son grand-père. De même Pierre Damanieu avait hérité de Ruat.

Catherine conserva Audenge pendant une dizaine d'années. Le 20 août 1643 elle donnait à bail à fief à un certain Rondeau de Salles quelques arpents de pré sur les côtes de la baronnie afin d'y «construire 10 livres de marais salants». Mais la création de ces salines est très improbable. Elles n'ont laissé aucun vestige.

Or, dès le décès de Joseph Portepain, les créanciers se firent de plus en plus nombreux et pressants. Les vastes troupeaux du Broy ne suffirent plus pour faire face aux engagements financiers. Catherine demanda le concours de son frère. Elle dut liquider Audenge.

Le 7 octobre 1645, Catherine et Pierre réglèrent définitivement les successions de leurs père et grand-père, sous la forme d'un contrat d'échange.

Catherine fit abandon à son frère de la baronnie d'Audenge ; il hérita aussi du moulin d'Arnère et de diver-

ses pièces de lande dans Caudos et Sanguinet. Elle récupérait les domaines hérités des Damanieu : La Ruscade à Certes et Taussat à Lanton (ferme, bois et terres en culture). Cet acte d'échange passé devant Gayet de la Teste est perdu.

Enfin Catherine recevait une soulte.

Comme la plupart des grands bourgeois, Catherine Damanieu avait son domicile à Bordeaux où elle habitait déjà avant son mariage. La maison de la Ruscade qui restait neuve, la très belle résidence de la Salle, étaient des résidences secondaires, des maisons de campagne. D'ailleurs ces propriétés étaient affermées et cela était dans les habitudes de l'époque.

Cependant Catherine Damanieu, et plus tard son fils, était fidèle à ses origines, à sa maison natale. C'est là qu'elle devait mourir.

Le 11 septembre 1674, «décès de Catherine Damanieu native du bourg de Certes, dame de Lasalle du Ciron âgée de 67 ans. Son cœur fut inhumé dans l'église d'Audenge». Et, après l'hiver, les chemins qui traversent la lande étant redevenus praticables, l'inhumation eut lieu à Pujols.

Le 30 mai 1675 «eut lieu l'inhumation de Catherine Damanieu veuve de M. de Lasalle du Ciron décédée à Audenge et dont le corps demeura en dépôt dans l'église de la dite paroisse quelque temps et fut transporté dans la présente paroisse de Pujols pour y être inhumé dans la sépulture des ancêtres de M. de Lasalle».

Pierre Damanieu suivit de très peu sa soeur dans la mort. Il était assassiné le 6 février 1675.

Avec l'argent du Broy

Dans les jours qui suivirent le décès de Joseph de Portepain, ses créanciers se manifestèrent.

Le plus pressé, et sans doute le plus inquiet, était un ami, François de Montferrand, baron d'Illats. Il était créancier de 12.000 livres. Il était sur le point de saisir les héritiers Portepain. Catherine Damanieu lui régla sa créance (Lafitte 1643 p. 678).

D'autre part, on a vu que Marie Sauvenelle avait dû emprunter 22.000 livres à M. de Mérignac, Conseiller, en 1627, afin de payer le prix du décret de la maison de Lasalle. Conformément aux engagements pris dans son contrat de mariage Catherine Damanieu désintéressa Me de Mérignac qui la subrogea en ses lieux et place.

Ces deux seules opérations dépassaient déjà la valeur de Lasalle du Ciron. Elles n'étaient pas les seules.

A l'égard des frères et soeur Portepain, la situation n'était pas plus brillante. Catherine Damanieu se fit une obligation de payer à ses beau-frère et belles-soeurs leur «légitime» de la succession de leurs parents. Et même plus tard, en 1648, Catherine payait encore divers créanciers de sa belle-soeur Marie (Lafitte le 12 février 1648, p. 378).

Tous ces débours, parfois énormes, avaient épuisé les possibilités de Catherine ; les troupeaux étaient liquidés. C'est dans ces conditions que, en 1645, Catherine dut céder Audenge à son frère.

L'affaire de Lacanau L'échec d'un retrait lignager

Pierre Baleste, receveur des consignations de la Teste, avait acheté la baronnie de Lacanau le 21 avril 1619. Il décédait en 1637. Son fils aîné Pierre Baleste lui succéda dans la Baronnie. Le nouveau baron était cousin de Catherine Damanieu et aussi de Pierre Baleste d'Andernos. Quelques années plus tard, Pierre Baleste de Lacanau était en difficultés financières. Il décida de vendre son fief.

Or, Catherine Damanieu disposait encore de tout l'hé-

ritage du Broy. Saisie elle aussi de toutes les ambitions, la dame d'Audenge se disposait à mettre la main sur Lasalle du Ciron et pourquoi pas sur Lacanau qui valait entre 18.000 et 20.000 livres.

Faisant état de leur parenté avec le baron de Lacanau, la dame d'Audenge et le Baron d'Andernos un autre Pierre Baleste, crurent à propos de mettre en jeu la procédure de retrait lignager de la terre de Lacanau. Leur calcul étaient mauvais. Certes, Pierre Baleste de Lacanau était-il marié et sans enfant, mais son frère Jean Baleste Tahart était bien vivant. Par arrêt du 2 mai 1643, le Parlement de Bordeaux débouta Catherine Damanieu et Pierre Baleste de leur «prétendu retrait lignager». Ils furent condamnés aux dépens qui dépassaient 3.500 livres...

Les affaires de Pierre Baleste de Lacanau ne s'améliorèrent pas. En 1648 la Terre de Lacanau fut saisie. Pierre Baleste devait décéder à Bordeaux le 1er février 1649. Un peu plus tard Lacanau fut décrété et adjugé au Duc d'Epéron qui revendit ce fief à Jean de Caupos en 1659.

Bernard de Portepain (1636-1723) et Marie de Montaigne

Le fils unique de Catherine Damanieu était né à Pujols le 30 novembre 1636. Contrairement aux traditions de sa famille, il ne choisit pas la carrière des armes. Il est vrai que ce choix de carrière était plutôt celui des cadets deshérités des grandes familles nobles ou désargentées.

Sans doute sous l'influence de son oncle Pierre Damanieu, il prit la voie prestigieuse du Parlement comme son cousin Jean Damanieu.

Bernard de Portepain fit donc ses études de droit. Il passa sa licence vers 1663. C'était bien tard mais son cousin Damanieu était dans le même cas. Ils avaient 27 et 28 ans.

Il fut reçu avocat à la cour du Parlement de Bordeaux le 12 janvier 1665 et prêta serment le même jour. La Cour ordonna qu'il fût immatriculé comme noble «précédemment aux autres avocats».

Sans attendre cette inscription au barreau, sa mère décida de lui acheter un office de conseiller au Parlement. Mais les finances de la famille étaient épuisées par les règlements énormes que Catherine avait faits aux créanciers de sa belle-famille. Elle dut solliciter l'aide de son frère qui lui prêta 6.500 livres pour le paiement du premier terme de l'achat qu'elle était sur le point de conclure. Bernard se portait caution solidaire de sa mère et le même jour il se reconnaissait son débiteur (Despiet not. de Bordeaux, Actes du 20 janvier 1664).

Le 10 février suivant, Me Alphonse de Lalanne, seigneur baron de Rouallan et autres places, et son fils Me Sarran de Lalanne, conseiller aux requêtes de Parlement, vendaient à Catherine Damanieu l'office de conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes pour en pourvoir Bernard de Portepain. Le prix de cet office était de 30.000 livres, somme beaucoup plus abordable que les 72.000 livres payées par Pierre Damanieu pour son fils (Virelaboix not., acte perdu). Le règlement du solde de cet achat créa des difficultés qui durèrent 62 ans, de 1664 à 1726, c'est-à-dire bien après le décès de Bernard de Portepain.

Dès le 7 décembre 1664, Me Sarran de Lalanne s'apprêtait à mettre en oeuvre l'action oblique - comme disaient les juristes - qui consistait à saisir les créanciers de la famille Portepain. Il fit opposition contre Bernard de Portepain entre les mains de Me Jean de Constantin conseiller au Parlement, qui devait des sommes importantes à l'épouse de Bernard de Portepain.

Le 30 juin 1697, Me Sarran de Lalanne devenu Président au Parlement restait encore créancier. Bernard de Portepain et lui firent le point. La créance en capital s'élevait à 8.930 livres et les intérêts de retard à 2.180 livres.

Bernard de Portepain engageait et hypothéquait tous ses biens. Cependant, les créanciers restaient impayés. En 1717 tous les biens de la famille Portepain étaient séquestrés et régis par un syndic.

Enfin cette situation prit fin le 23 juillet 1726. Bernard de Portepain était décédé ainsi que le Président Lalanne. Sa veuve Marie Thérèse de Vandenberg, son héritière, fit à Pierre Joseph de Portepain, fils de Bernard, une cession mobilière de 23.300 livres qui, semble-t-il, régularisait la cession de l'office et en même temps Pierre Joseph revendait l'office de conseiller à l'avocat Louis Dulinier pour ce même prix de 23.300 livres (Bouan not. 3 E 13.126, texte perdu).

Bernard de Portepain s'était marié par contrat du 8 mars 1664. Il avait épousé une demoiselle Marie de Montaigne, fille de Henri de Montaigne, conseiller au Parlement, et de Marie Brégneaux. Elle était fille unique et sa dot était de 50.000 écus, somme très importante en rapport avec la fortune immobilière de son père formée par un ensemble de fiefs en Médoc : la baronnie de Saint Médard en Grave, Magudas, Martignas, Bosc, Hastignan, Corbiac, et encore des maisons dans Bordeaux et des salines sur la Seudre et à Oléron.

Henri de Montaigne décéda dans sa maison de la paroisse Saint-Eloi le 28 octobre 1679. Son gendre vendit l'office de conseiller. Il porta alors les titres de son beau-père, principalement celui de Baron de Saint Médard.

Devenu définitivement bordelais par son mariage et ses fonctions, Bernard de Portepain se fixa lui aussi paroisse Saint Eloi. Au début du siècle suivant, il habitait rue du Mirail (cf. bulletin n°51 concernant la domesticité des parlementaires issus du Pays de Buch en 1702).

C'est pourquoi les maisons familiales de la Ruscade, de Pujols et de Saint Médard n'étaient plus que des maisons de campagne auxquelles d'ailleurs la famille restait fidèle. Nombre de textes représentent Bernard de Portepain

pain comme le premier notable d'Audenge bien plus que ses cousins Ruat cependant Barons d'Audenge.

Marie de Montaigne décédait dans son château de Saint-Médard, le 28 juillet 1711. Elle fut inhumée dans cette paroisse ; elle avait établi son testament trois jours plus tôt en désignant Jean Ignace son fils aîné pour son héritier général. Son fils cadet Pierre Joseph eut non seulement sa légitime mais un supplément de 10.000 livres. Dans ce testament Marie de Montaigne avait évalué sa succession à 150.000 livres, ce qui équivalait à environ 30 millions de nos francs.

Pour toute oraison funèbre, Labat de Savignac nota dans son journal (cf. ci-après) en date du 28 juillet 1711 : *«Madame de Montaigne épouse de M. de Lassalle du Ciron conseiller aux requêtes mourait hier soir âgée de 80 ans dans sa terre de Saint-Médard. Elle doit y être enterrée... Elle était boiteuse et quoiqu'elle se fût fait enlever par son mari, ils n'avaient jamais été très unis».*

Bernard de Portepain lui survécut. Il décédait à Audenge, dans sa maison de la Ruscade à Certes, le 7 décembre 1723 et fut inhumé à Pujols. Comme les biens de la famille étaient placés sous administration judiciaire, il y eut un inventaire de la Ruscade. Le texte en est perdu.

Lors de son contrat de mariage Bernard de Portepain eut la magnanimité de reconnaître à ses fils à naître la moitié de son patrimoine. Disposition assez imprudente quoique dans les usages de l'époque. En 1695 les fils de Bernard mirent à exécution les dispositions du contrat de mariage. Lasalle du Ciron, la Ruscade et Taussat furent saisis et sequestrés. Il y eut appel auprès du Parlement de Toulouse. En 1765, après le décès de Pierre Joseph, l'affaire restait inscrite au rôle de ce tribunal.

Jean Ignace et Pierre Joseph Portepain de Lasalle du Ciron

Bernard de Portepain et Marie de Montaigne eurent

quatre enfants. Deux garçons leur survécurent, Jean Ignace et Pierre Joseph.

Jean Ignace était l'aîné ; on ne trouve pas sa naissance à Bordeaux ; pas plus que celle de son décès. Cependant ce décès semble se situer vers 1723/1726. Sa mère l'avait désigné pour son héritier, dans son testament. Il porta, en conséquence tous les titres de son grand-père Henri de Montaigne et plus spécialement celui de Baron de Saint Médard.

Il n'eut pas de descendance, son frère fut son héritier. Sans doute était-il resté célibataire.

Pierre Joseph est né à Bordeaux, paroisse Saint Michel le 8 février 1669. Il fut baptisé à Saint André le 13. Son parrain était son grand-oncle Pierre Damanieu de Ruat et sa marraine Marie de Brégneaux son aieule maternelle.

Le 28 janvier 1697, il épousait à Saint Eloi Marguerite Désarnaud, fille de Pierre Désarnaud escuyer. Ce mariage ne plaisait pas aux Portepain ; sans doute manquait-il de brillant. Pierre Joseph fut contraint d'adresser des actes respectueux à ses parents. Ils consentirent enfin au mariage. Le contrat fut signé le 26 janvier. Marie de Montaigne fit donation à son fils de la terre de Fontautime en Saintonge.

Marguerite Désarnaud décédait (en couches ?) le 14 novembre. Elle avait fait son testament le 6 et donné à son époux le tiers de ses biens et les autres tiers à sa soeur. Elle fut inhumée à Pujols le 27 novembre.

Pierre Joseph vécut alors en célibataire de ses modestes rentes foncières et, comme son frère, mena la vie mondaine et désœuvrée des jeunes aristocrates superficiels et sans ambition.

Le conseiller au Parlement, Ignace Labat de Savignac, qui était à peu près du même âge que les frères Lasalle du Ciron, avait tenu un journal qui n'a été publié que très partiellement et dans lequel il nota sans littérature,

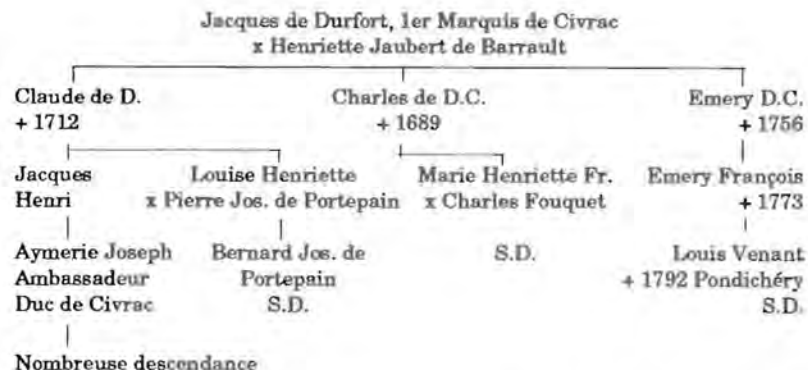
un grand nombre d'informations généralement très fiables. Les frères Portepain étaient ses amis, plus spécialement l'ainé qu'il désigne : «le chevalier de Lasalle l'ainé». Cette amitié se manifeste quotidiennement : on se reçoit, on prend le thé en ville, on chevauche ensemble. «Monsieur le chevalier de Lasalle l'ainé m'a fait un présent d'huitres vertes...». Sans doute ces huitres viennent-elles de la Seudre où le chevalier a des salines et sans doute des claires.

Le 30 Août 1712, Pierre Joseph se trouvait au château de Civrac sur Dordogne pour assister aux inventaires après décès du Marquis Claude de Durfort de Civrac. Une telle intimité avec cette vieille et importante famille de la province était plus que flatteuse. Elle aboutit le 13 juin 1713 au mariage de Pierre Joseph et de Louise Henriette de Durfort, fille du défunt marquis et de la défunte Marguerite de Carles. Le contrat de mariage avait été passé chez Dubos de Bordeaux en présence de toute les familles le 14 mai 1713. Étonnant mariage si on rappelle que Pierre Damanieu de Ruat, le grand'oncle, avait été assassiné «en guet appens par le fils du Marquis de Civrac», à savoir Claude le beau père.

Labat de Savignac nota le mariage : «M. le chevalier de Lasalle le cadet a épousé Melle de Civrac... Elle peut avoir 36 ans et le cavalier 40 ans, c'est la seconde qu'il épouse ; il ne lui reste pas d'enfant de la première».

Plus précisément Pierre Joseph avait passé les 43 ans et l'épouse avait bien les 36 ans.

Le 28 février 1715, Louise Henriette mit au monde un garçon chétif qui vécut cependant. Il fut ondoyé de toute urgence à Saint André le 6 mars mais on n'indiqua aucun nom de parrain et de marraine ; son prénom même ne fut pas mentionné. Autant dire que cet enfant était mourant. C'était Bernard Joseph le fils unique de Pierre Joseph. Il fut le dernier de la lignée des Portepain.



Conformément au testament de Jacques de Durfort, la plus grande partie de son héritage ainsi que ses titres passa à son fils cadet Charles, puis à Marie Henriette qui eut pour légataire son oncle Emery, père du «Marquis de Civrac» qui construisit les salines de Certes. Son fils Louis Venant décéda ruiné et maire de Pondichéry en 1792. Sans descendance.

Claude fils aîné avait été exhéredé et n'héritait que du château de Civrac avec quelques terres. Malgré tout il persista à porter le titre de Marquis de Civrac.

La famille Durfort de Civrac est actuellement représentée par les descendants de Claude, et de son petit-fils l'ambassadeur Duc de Civrac.

Dès qu'il fut marié Pierre Joseph porta le titre de «Marquis de Civrac», du chef de son épouse. Lors du décès de Claude de Durfort Civrac il y avait bien eu partage des terres mais la propriété des droits, prérogatives, honneurs... était restée indivise. Alors les trois héritiers du Marquis de Civrac portèrent le titre de Marquis de Civrac.

- Jacques Henri fils aîné, puis après lui son fils Aymerie Joseph qui allait devenir ambassadeur à Venise et Naples et Duc de Civrac.
- Louis fils cadet, décédé le 19 janvier 1747 et
- Pierre Joseph Portepain, pour son épouse.

Faut-il encore mentionner Eymerie de Durfort Civrac, frère cadet de Claude qui transmet le titre contesté à son propre fils François Emery de Durfort, plus connu sous le

nom de «Marquis de Civrac» et qui fut le créateur des salines de Certes (voir note).

La question du titre fut réglée ultérieurement.

Au temps de Pierre Joseph, la fortune des Portepain atteignit sa plus grande ampleur grâce aux héritages successifs des grands pères maternels :

- La Ruscade et Taussat, du chef des Damanieu,
- Les domaines de Lasalle du Ciron qui étaient passés à Marie Sauvenelle et en fait à Catherine Damanieu,
- Le patrimoine de Henri de Montaigne, à Saint Médard et dans les paroisses voisines, ainsi qu'en Saintonge.
- Enfin une partie du marquisat de Civrac.

Pierre Joseph ne fut certainement pas le gestionnaire avisé et conquérant que fut «le Broy», sinon sa grand'mère Catherine. Cependant il conserva ses héritages dans leur intégralité. Mais non sans mal. Ainsi en 1729, il était dans l'impossibilité d'acheter les barriques destinées à loger ses récoltes de vins de Bomme. Il sollicita plusieurs prêteurs et pour plus de 8.000 livres. Puis la récolte fut saisie. Trois ans plus tard l'huissier bordelais qui avait vendu le vin remboursa les créanciers...

La date du décès de Pierre Joseph et de son épouse serait à rechercher entre 1740 et 1747. En 1740 ils avaient consenti à être parrain et marraine du fils de leur fermier d'Audenge, mais ils étaient absents et représentés par le Procureur d'office et son épouse. En 1747, Bernard Joseph était en litige au sujet de la succession de son père et de son grand'père.

Bernard Joseph de Portepain

La fin d'une lignée

Disparition d'un patrimoine

Né à Bordeaux en 1715, Bernard Joseph, resté célibataire, décédait à Pujols le 4 juin 1764. Avec lui disparut

le dernier des Portepain de Lasalle du Ciron, ainsi que le patrimoine qui avait été constitué par les dots des grands-mères et les héritages des grands-parents maternels.

Déjà en 1756 Bernard Joseph avait vendu ses possessions situées à Civrac. Après son décès ses cousins se partagèrent les autres domaines car il n'avait pas fait de testament.

Dès qu'il fut nommé ambassadeur à Venise, Aymerie Joseph de Durfort, cousin germain de Bernard Joseph de Portepain, eut pour ambition de reconstituer, dans toute la mesure du possible, le patrimoine de ses arrière-grands-parents situés autour du marquisat de Civrac alors démembré.

Le 26 avril 1756, Bernard Joseph de Portepain vendit à son cousin *«tous les droits sur la justice haute, moyenne et basse, ensemble les cens, rentes, honneurs et autres droits seigneuriaux dépendants et attachés à la terre de Civrac»*.

L'ambassadeur était représenté par son propre beau-frère, Christophe de Lafaurie, baron de Montbadon, conseiller au Parlement qui paya comptant 4.000 livres pour le prix de la licitation.

Dès lors Bernard Joseph de Portepain n'était plus marquis de Civrac.

Une seconde vente eut lieu le 21 juillet 1756. Pierre Joseph vendit à son cousin *«tous les domaines utiles se trouvant du chef de sa mère et mouvants du seigneur Durfort à Civrac»*. Le prix de la cession était de 36.000 livres (les deux actes passés chez Perrens notaire à Bordeaux, 3 E 17.566 et 17.567).

Après la faillite du marquis François Emerie de Durfort Civrac, provoquée par les péripéties administratives et financières qui suivirent la création des salines de Certes, tous ses domaines furent mis en vente. Aymerie Joseph - duc de Civrac depuis 1774 - racheta tous ces biens à l'except

tion de Certes pour une somme qui dépassait un million de livres (1784), ce qui mesure l'importance des revenus d'un ambassadeur-duc et l'énormité de la faillite du Marquis de Civrac.

Lors du décès de Bernard Joseph, un accord eut lieu entre ses cousins Montaigne et ses cousins germains Durfort. La presque totalité des fiefs médoquins autour de Saint Médard passa aux Montaigne.

Le cas de Lasalle du Ciron et des terres situées à Pujols et sur les paroisses voisines, celui de La Ruscade et de Taussat, fut bien plus étonnant.

Tous les cousins proches ou lointains revendiquèrent en tout ou partie la propriété de ces possessions. Ils formaient trois groupes :

- les cousins germains Durfort, l'ambassadeur Aymerie Joseph et sa soeur Marie de Durfort, veuve de Pierre Laporte de Puyferrat,
- les cousins Montaigne, plus éloignés qui étaient : Nicolas Michel et Joseph de Montaigne, frères en représentation de leur père décédé Jean Baptiste Michel de Montaigne et aussi Marguerite, Thérèse, Anne et Jeanne de Montaigne soeurs du dit feu Jean Baptiste.
- les cousines encore plus éloignées descendantes de Marie de Portepain épouse Guérin :
 - Marguerite Daran épouse de Jean Baptiste Rufs, avocat et Juge de Saint Macaire.
 - Marie Angélique Daran épouse de Pierre Lataste, bourgeois de Bordeaux.
 - Thérèse Daran, célibataire.
- enfin le Captal de Buch, François Alain Amanieu de Ruat intéressé, plus que tous autres par la liquidation de la succession.

Les difficultés qui se présentèrent furent telles qu'une procédure s'ouvrit au tribunal du sénéchal.

Un traité de transaction fut enfin conclu le 23 avril 1765 mettant en jeu un certain nombre de concepts, principes, usages juridiques totalement différents de ceux qui régissent le droit successoral issu de la Révolution.

Les Daran se déclaraient héritiers de Lasalle du Ciron du fait de leur origine Portepain.

Les Montaigne et les Durfort prétendaient hériter de divers droits mobiliers sinon immobiliers du fait de leur proche parenté.

Le captal faisait état de sa qualité d'héritier de son arrière-grand-tante Catherine Damanieu et rappelait les paiements et subrogations effectués en sa faveur par les créanciers qu'elle avait désintéressés.

Il apparaissait d'évidence que les reprises dépassaient la valeur de Lasalle du Ciron. En pareil cas, les droits des autres héritiers se réduisaient à presque rien. Au terme des accords qui furent pris, les Durfort abandonnaient leurs prétentions. Les Daran et les Montaigne abandonnaient aussi leurs prétentions tant sur Lasalle que sur les landes en Buch.

Le captal paya cependant deux indemnités : aux Daran 3.600 livres soit 1.200 livres à chaque demoiselle. Il versa aussi 10.000 livres aux Montaigne.

Les paiements eurent lieu comptant et c'est ainsi que François Alain Amanieu de Ruat entra en possession de Lasalle du Ciron avec toutes ses terres, de La Ruscade à Audenge et de Taussat à Lanton.

Cent trente ans après le décès du "Broy", son argent était récupéré. Le patrimoine qu'il avait laissé à ses petits enfants, comme celui de Pierre Damanieu, faisaient retour à la famille. Toutefois, la baronnie d'Audenge avait été échangée entre temps contre la paroisse du Teich.

Tout cela devait s'écrouler en 1803 dans la faillite de François Amanieu de Ruat, dernier Captal de Buch.

Pierre LABAT

LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE D'APRÈS LE CONVENTIONNEL GRÉGOIRE

Les Vandales venus des bords de la Vistule et de l'Oder traversèrent la Gaule durant le Vème siècle semant sur leur passage la ruine et la désolation, ne respectant rien, d'où le mot «vandalisme» figurant au dictionnaire et désignant à la fois des actes et l'état d'esprit de gens prenant plaisir à détruire et mutiler les créations du génie humain.

Le mot n'existait pas avant 1794. Il fut employé pour la première fois⁽¹⁾ par le conventionnel Grégoire, évêque de Blois, dans le rapport *«sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer»* qu'il lut au nom du Comité d'Instruction Publique devant la Convention Nationale, le 14 fructidor an II (septembre 1794). Dans ses Mémoires, Grégoire a dit : *«Je créai le mot pour tuer la chose»*⁽²⁾.

Ce fervent apôtre de la Révolution, mais qui était aussi un homme de grande culture, indigné des excès commis par une foule ignorante et forcenée, s'employa, en effet, vigoureusement à lutter contre le fanatisme révolutionnaire et rédigea le rapport précité pour démontrer à ses collègues de la Convention que *«les lois conservatrices des monuments étaient inexécutées ou inefficaces»*⁽³⁾.

Les faits dénoncés par Grégoire sont ahurissants, et ceux qui vont être cités ne sont que quelques-uns parmi la foule.

En 1791 beaucoup de livres furent volés dans les bibliothèques des monastères et vendus, certains par les ex-moines eux-mêmes. Les administrateurs qui ne vendirent pas laissèrent le plus souvent *«les richesses bibliographiques en proie aux insectes, à la poussière et à la pluie»*.

On avait proposé de faire un tri et de créer un comité chargé de choisir les ouvrages à conserver et ceux à éliminer. Grégoire s'insurgea contre une telle proposition. Si l'on permettait à quelques individus de créer un tribunal de cette sorte il était à craindre que Virgile et Horace passent au pilon *«pour avoir préconisé un tyran»*.

Le Missel de la chapelle royale de Versailles dont *«la matière, le travail, les vignettes et les lettres historiées étaient des chefs d'oeuvre»* allait servir à faire des gargouilles pour les canons quand il fut sauvé de justesse par la Bibliothèque Nationale.

«Des médailles, des pierres gravées, des émaux, des bijoux, des morceaux d'histoire naturelle d'un petit volume» furent *«la proie de fripons»* qui leur substituèrent des cailloux taillés ou des pierres fausses. Ces vols furent facilités par la stupidité des agents de la municipalité de Paris qui avaient bien apposé des scellés, mais ceux-ci étant constitué par des boutons et même des gros sous *«quiconque muni d'un sou pouvait à son gré lever et réapposer les scellés»*.

Dans le parc du château d'Anet, que le roi Henri II avait fait construire pour Diane de Poitiers, se trouvait au milieu d'une pièce d'eau *«un cerf en bronze d'un beau jet»* ; on voulut le détruire *«sous prétexte que la chasse était un droit féodal»*. On parvint à le conserver en prouvant que les cerfs... en bronze *«n'étaient pas compris dans la loi»*. On voulut également détruire des tableaux du peintre italien Carrache parce qu'ils représentaient des objets du culte.

A Praslin, dans le district de Melun, des statues de dieux de la mythologie païenne, *«considérées comme monuments féodaux»*, furent brisées.

«La frénésie des barbares, déclara Grégoire, fut telle qu'on proposa d'arracher toutes les couvertures des livres armoriés avec leurs dédicaces et privilèges d'imprimer».

De nombreuses oeuvres d'art partirent à l'étranger, particulièrement en Angleterre. On retrouva à Marseille chez un banquier, trois tableaux, deux de Claude Le Lorrain et un de Van Dick, qui avaient été achetés pour être expédiés en Angleterre.

Le vandalisme révolutionnaire ne s'attaquait pas seulement aux livres et aux oeuvres d'art, il s'en prenait aussi à ceux qui les écrivaient, les sculptaient ou les peignaient. C'est ainsi qu'on refusa de délivrer un certificat de civisme à des hommes de talent *«pour paralyser le génie et tarir la source des lumières»*. Selon Grégoire, le conventionnel Chabot, ex-capucin et évêque constitutionnel, disait qu'il n'aimait pas les savants, le mot *«savant»* étant pour lui synonyme d'aristocrate. Dumas, président du Tribunal Révolutionnaire et ami de Robespierre, disait lui, qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit ; Henriot, commandant de la garde nationale et à l'origine de l'arrestation des 22 députés girondins, proposa de brûler la Bibliothèque Nationale. Quant au Conventionnel Lacroix, il voulait qu'un soldat illettré puisse aspirer à tous les grades de la hiérarchie militaire. A vrai dire, Grégoire ne risquait rien à s'en prendre ainsi à d'ex-collègues, tous ayant été guillotins après le 9 thermidor.

Enfin il proposa que soit gravé sur tous les monuments la phrase suivante : *«Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts, les Hommes libres les aiment et les conservent»*. Il estimait que les chefs d'oeuvre ne devaient pas rester dans les pays où régnait la tyrannie et tint cet étonnant propos : *«si nos armées victorieuses pénètrent en Italie, l'enlèvement de l'Apollon du Belvédère et de l'Hercule Farnèse serait la plus brillante conquête... la République française devrait être leur dernier domicile»* (sic).

DÉCRETS DE LA CONVENTION

La Convention applaudit le rapport Grégoire et adopta le projet de Décret que celui-ci lui présenta :

- 1) Les bibliothèques et tous les autres monuments des sciences et des arts appartenant à la Nation, sont recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens ; ils sont invités à dénoncer aux autorités constituées les provocateurs et les auteurs de dilapidations et dégradations de ces bibliothèques et monuments.
- 2) Ceux qui seront convaincus d'avoir, par malveillance, détruit ou dégradé des monuments de sciences et d'arts, subiront la peine de deux années de détention, conformément au Décret du 13 avril 1793.
- 3) Le présent Décret sera imprimé dans le Bulletin des Lois.
- 4) Il sera affiché dans le local des séances des corps administratifs, dans celui des séances des sociétés populaires et dans tous les lieux qui renferment des monuments des sciences et des arts.
- 5) Tout individu qui a en sa possession des manuscrits, titres, chartes, médailles, antiquités provenant des maisons ci-devant nationales, sera tenu de les remettre dans le mois, au directoire de District de son domicile, à compter de la promulgation du présent décret, sous peine d'être traité et puni comme suspect.
- 6) La Convention décrète l'impression du rapport et l'envoi aux administrations et aux sociétés populaires⁽⁴⁾.

Grégoire ne s'en tint pas là ; il lut un second rapport, le 8 brumaire an III (octobre 1794), à la suite duquel la Convention publia un décret dans lequel les agents nationaux et les administrateurs de district étaient rendus *«individuellement et collectivement responsables des destructions commises dans leurs arrondissements sur les livres, les antiquités et les autres monuments des sciences et arts, à moins qu'ils ne justifient de l'impossibilité réelle où ils ont été de les empêcher»*⁽⁵⁾.

Le mois suivant dans un troisième rapport⁽⁶⁾, il déclarait : «*Vouloir, sous prétexte de fanatisme, détruire ou dégrader des chefs d'oeuvre où le génie a déployé sa magnificence, c'est là un véritable fanatisme, aussi absurde que la plupart de ces changements de noms de commune, que l'on tolère mal à propos, qui vont introduire la confusion dans les actes d'Etat Civil, dans l'histoire, et dont la manie est poussée à un tel point que, si on accédait à des vœux indiscrets, bientôt toute la plaine de la Beauce s'appellerait la Montagne*»⁽⁷⁾.

LE BILAN DU VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Les rapports de Grégoire donnent l'impression d'une conviction profonde et d'une indignation sincère qu'il convient de reconnaître, surtout chez un authentique partisan de la Révolution et régicide⁽⁸⁾. Ont-ils servi à quelque chose ? Les décrets pris à leur suite ont-ils réussi à réduire les actes de vandalisme ? Dans une certaine mesure sans doute, mais le bilan du vandalisme révolutionnaire est terrible et les exemples suivants ne peuvent en donner qu'une pâle idée : au début de l'année 1793 dans le journal «*Le Père Duchesne*», Hébert écrivait : «*Il faut raser le château où la louve autrichienne avait juré la perte de la France*». Il s'agissait de Versailles !

A la fin de la même année, un nommé Sylvain Maréchal écrivait dans «*Les Révolutions de Paris*» : «*Tandis que nous sommes en train d'effacer tous les vestiges de la royauté, comment se fait-il que la cendre impure de nos rois repose encore intacte dans la ci-devant abbaye de Saint-Denis ? Le 22 septembre 1792, le lendemain du jour de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la République, comment les sans-culottes ne se sont-ils pas transportés à Saint-Denis pour y faire exhumer par la main du bourreau les vils ossements de tous ces monarques orgueilleux qui, du fond de leurs tombes, semblent encore aujourd'hui braver les lois de l'égalité ?*»⁽⁹⁾.

La violation des tombeaux de Saint-Denis eut lieu le 6 août de l'année suivante après que Barère⁽¹⁰⁾ eut déclaré à la tribune de la Convention : «*Le Comité de Salut Public a pensé que, pour célébrer la journée du 10 août qui a abattu le trône, il fallait pour son anniversaire, détruire les mausolées fastueux qui sont à Saint-Denis*»⁽¹¹⁾. Cela fut fait entre le 6 et le 8 août 1793. En trois jours disparut l'ouvrage de douze siècles ! Les Bolchevicks qui ne prétendaient pas, eux, être le peuple des lumières, en 1917, ne touchèrent pas aux tombeaux des tzars !

En octobre 1793, tous les portraits des rois, reines et parents qui garnissaient le château de Fontainebleau furent brûlés devant le buste de Marat⁽¹²⁾.

La cathédrale Notre-Dame de Paris fut mise en vente. Un acheteur se présenta dans l'intention de la démolir. Il s'agissait de Claude-Henri de Saint-Simon, ci-devant comte et futur père du «*Saint Simonisme*». L'oubli d'une formalité administrative empêcha la vente et sauva la cathédrale, qui connaît aujourd'hui des milliers de visiteurs⁽¹³⁾. Mais quand elle fut rendue au culte, en 1802, elle n'avait plus de statues, plus d'autels. Ses verrières étaient brisées, son jubé détruit et ses monuments funéraires saccagés.

La cathédrale Saint-André de Bordeaux connut un sort semblable, le 27 juillet 1795 - donc après les rapports de Grégoire-. Elle avait été transformée en magasin à fourrages. Pour permettre l'entrée des charrettes apportant le foin, le tympan, le linteau et le trumeau du portail sud furent démolis. A l'intérieur, chaire, autels avaient été détruits, stalles et grilles enlevées⁽¹³⁾.

Les châteaux de Villandraut et de Roquetaillade, aujourd'hui orgueil de leur commune, avaient été condamnés à mort, le 15 octobre 1793, par les représentants du peuple Isabeau et Talien, délégués dans le département de la Gironde, en tant que «*repaires d'aristocratie du haut desquels les soit disant seigneurs insultèrent à la misère et à la faiblesse du peuple*». Les matériaux provenant de leur dé-

molition appartiendraient aux citoyens participant à celle-ci. On devait abattre seulement «les tours, donjons, pont-levis et généralement tout ce qui peut servir de fortifications et de lieu de défense aux brigands et aux conspirateurs».

L'arrêté des représentants du peuple fut enregistré au secrétariat du District de Bazas, le 17 octobre 1793, au 2 de la République Française... et non exécuté⁽¹⁴⁾.

Nous concluerons avec Louis Réau⁽¹⁵⁾ : «La Révolution nous apparaît avant tout comme une entreprise de démolition de la vieille France, d'abolition du passé d'une grande nation, méthodiquement organisée par des idéologues et des démagogues assez bornés pour croire que le progrès consiste à renier le passé pour repartir de zéro sur de nouvelles bases, comme si l'histoire de la France commençait le 14 juillet 1789»⁽¹⁵⁾.

Jacques RAGOT

RÉFÉRENCES

- 1) Dictionnaire Le Littré, au mot «Vandalisme».
- 2) «Mémoires de Grégoire». T I, page 346. Edition 1837.
- 3) Décret du 23 octobre 1790 et loi du 10 octobre 1792.
- 4) «Rapport de Grégoire à la Convention nationale sur le vandalisme révolutionnaire». (Bibliothèque Municipale de Bordeaux D. 64489/1).
- 5) Bibliothèque Municipale de Bordeaux H. 18439.
- 6) Bibliothèque Municipale de Bordeaux D. 64488/1.
- 7) Exemple : Fontenay-le-Comte devenu Fontenay-le-Peuple.
- 8) Absent de la Convention, Grégoire ne vota pas la mort du roi, mais écrivit que Louis XVI était condamnable, sans indiquer à quelle peine. Sous la Restauration il fut déclaré régicide.
- 9) Cité par Louis Réau : «Les monuments détruits de l'art français». Hachette 1959. p. 225-226.
- 10) Barère de Vieuzac, né à Tarbes, était passé avec à propos des Girondins aux Montagnards.
- 11) Louis Réau, op. cit. p. 226.
- 12) G. Gautherot, «Le Vandalisme Jacobin». Beauchesne. 1914.
- 13) «La cathédrale Saint-André de Bordeaux», par l'abbé Pierre Brun. Editions Delmas. 1952.
- 14) Arch. Dép de la Gironde : 2 L 1.
- 15) Louis Réau, op. cit. p. 204-205.

LES PARQUEURS DU BASSIN D'ARCACHON EN 1892

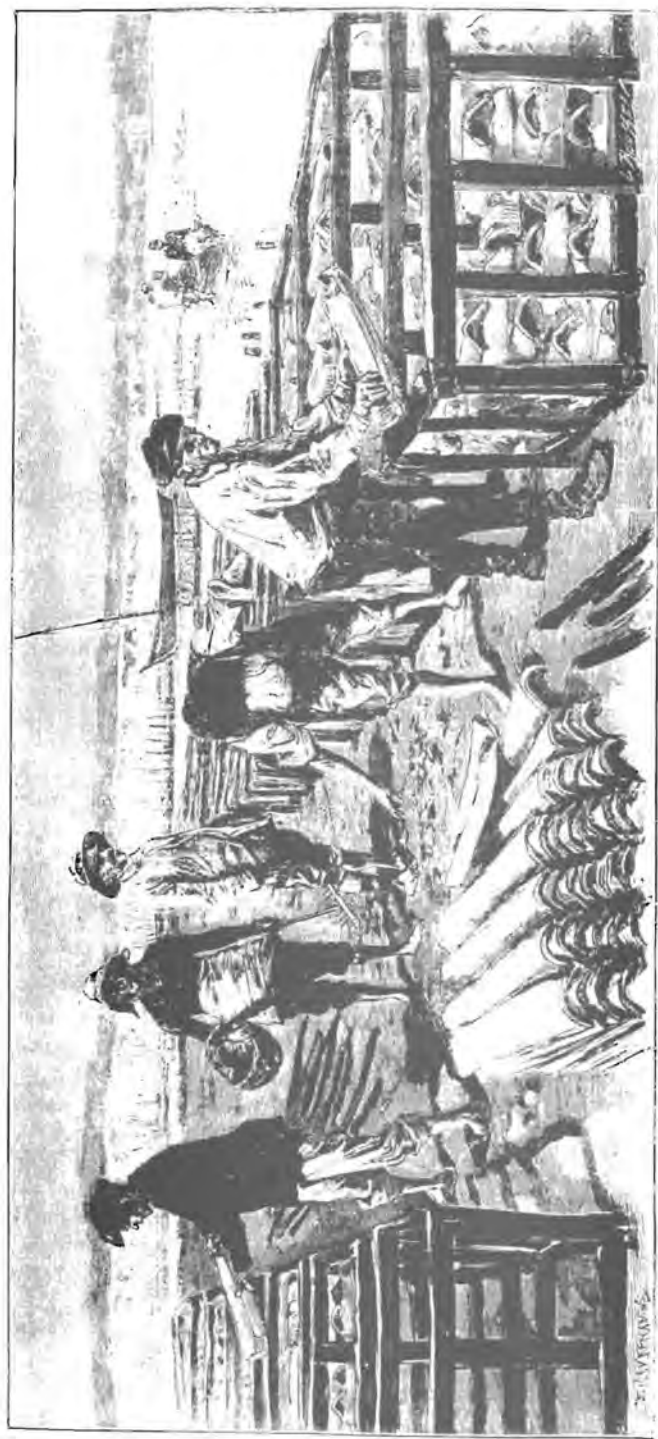
Il est parfois intéressant de comparer des techniques de production à cent ans de distance ; c'est ce que nous allons tenter de faire dans ces quelques lignes au sujet de l'ostréiculture en nous appuyant sur un article paru dans l'*Illustration* en janvier 1892. L'auteur n'est sûrement pas de la région mais il a brossé en quatre pages un tableau assez précis des principes utilisés dans ce domaine et à cette époque, permettant à des étrangers de se faire une idée des problèmes que devaient résoudre les ostréiculteurs⁽¹⁾.

Nous verrons dans la description proposée que les méthodes employées à ce moment-là sont très voisines de celles d'aujourd'hui ; les plus grosses différences se retrouvent en effet dans les embarcations utilisées pour le transport des huîtres, dans les améliorations apportées au traitement de ces dernières dans les cabanes (détrouage, triage, lavage automatiques) ainsi que dans les manutentions mécanisées, procédés dont nous reparlerons dans la 2ème partie de notre article.

Avant de commencer l'analyse de l'article, il est nécessaire de proposer au lecteur un résumé du processus employé à cette époque pour la production des huîtres plates qui sont majoritaires dans le Bassin d'Arcachon à la fin du siècle⁽²⁾.

Trois phases essentielles semblent se détacher :

- 1) *Captage du naissain*. Pour simplifier, on sait que les huîtres plates ou creuses pondent des oeufs qui sont fécon-



Formation des ruches à tuiles.

Document 1

dés vers les mois de juin-juillet, pour les premières à l'intérieur de leurs coquilles et pour les secondes dans les fonds marins⁽³⁾ : de cette fécondation naîtront des larves. Ces larves sont munies de cils vibratiles qui leur permettent de nager et de suivre les courants si elles échappent aux différents prédateurs. Ayant atteint volume, poids et forme suffisants, elles se mettent à la recherche d'un point d'appui et c'est à ce moment là que le producteur doit piéger le naissain sur des collecteurs.

- 2) Après récupération des petites huîtres sur les collecteurs, l'ostréiculteur les place dans des caisses spéciales ou «ambulances» pour les faire progresser à l'abri des prédateurs.
- 3) Après trois mois d'existence en place, ces petites huîtres sont placées sur le sol des parcs spécialement aménagés appelés «claires» où elles vont grossir et se former avant d'être commercialisées.

Ces méthodes se retrouvent actuellement dans le Bassin de Marennes-Oléron. Nous verrons dans une deuxième partie les différences dans l'élevage utilisé aujourd'hui dans le Bassin d'Arcachon.

Suivons donc le journalisme qui décrit et dessine simultanément les différentes activités ostréicoles.

D'abord la mise en place des tuiles chaulées dans des cages de bois⁽⁴⁾ : «plus loin s'exécute la formation des ruches à tuiles, espèces de cages en bois goudronnées fixées au sol, de deux mètres de long environ, 0,30 à 0,40m de large et un mètre de profondeur (doc. 1). Ces cages renferment huit à dix rangs de tuiles de 40 centimètres de long, la partie concave tournée vers le sol. Ces tuiles appelées «collecteurs» sont d'abord blanchies, c'est-à-dire trempées dans un bain de chaux hydraulique mélangée d'un peu de sable fin puis séchées pendant plusieurs jours au soleil. C'est à ces tuiles que s'attachent le «naissain» (doc. 2). Il va sans dire que ces collecteurs sont implantés dans le Bassin pendant l'été.



Nettoyage et blanchiment des tuiles.

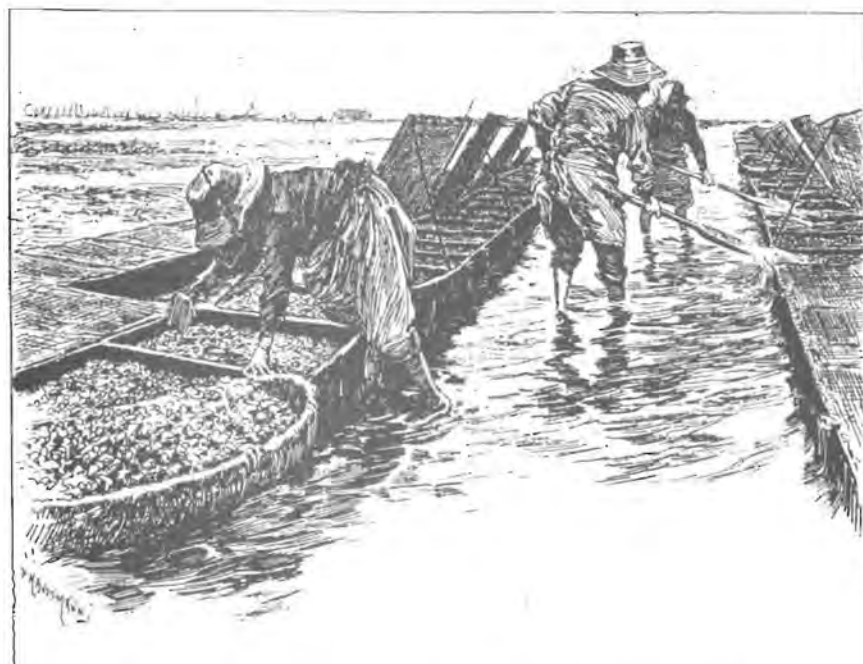
Document 2



Le détroquage des tuiles.

Document 3

Ensuite, «vers le mois d'Octobre, on enlève les tuiles des ruches pour procéder au «détroquage», cette opération facile demande à être faite avec le plus grand soin pour ne pas abimer les jeunes huîtres. Ce travail consiste à placer les tuiles sur tables creuses avec des paniers dans le fond et à détacher le naissain avec un couteau spécial à lame courbe (outil n°1 et doc. 3). Les huîtres sont passées ensuite à travers deux cribles dont les mailles de l'un sont de deux centimètres et de l'autre de un centimètre».



Mise à l'ambulance des huîtres jeunes et lavage des ambulances.

Document 4

Prochaine étape : «Les huîtres provenant du détroquage sont ensuite versées dans des caisses spéciales dites «ambulances» inventées il y a quelques années par M. Michelet⁽⁵⁾ ostréiculteur à Arcachon ; ces caisses sont en bois de deux mètres de long sur un mètre de large et goudronnées, elles sont solidement fixées au sol des parcs, enca-



Photo 1

drées de forts piquets, divisées en compartiments et recouvertes extérieurement et intérieurement d'un grillage métallique galvanisé et goudronné, permettant l'écoulement et la circulation de l'eau (doc. 4). Le séjour en caisse dure



Semage des huîtres dans les claires.

Document 5



Photo 2

trois mois puis a lieu «l'écramage», dernière phase avant le ramassage pour la vente : on sort une partie des huîtres suffisamment fortes pour les semer dans les «claires» où elles sont l'objet des plus grands soins, (doc. 5) elles y gran-

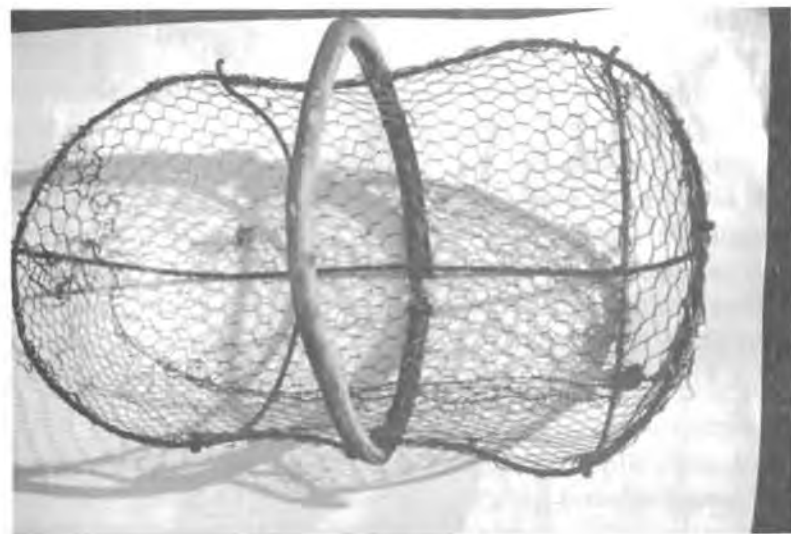


Photo 3



Construction des claires et des écluses.

Document 6



Poser des planches.

Document 7

hauteur sur 50cm de largeur ; afin de les rendre plus solides, on les entoure de planches appuyées à de forts piquets solidement fixés dans l'argile, puis on procède à l'établissement d'un «blindage» formé d'une sablière fixée sur la bordure des planches qui contourne les «claires» et entouré d'une espèce de filet en fil de fer galvanisé courant sur tout son parcours. Ce blindage empêche les crabes et autres destructeurs de l'huître de s'introduire dans les claires pour leur faire la chasse» (doc. 6).

L'auteur de l'article poursuit : «Certains ostréiculteurs remplacent le filet métallique par l'application de fagots de brande⁽⁶⁾ dont l'usage est plus économique». Ces obstacles empêchent les jeunes huîtres d'être entraînées par les tempêtes hors de leur enclos. Une autre précision

dissent, s'y engraisent et y prennent leur forme plate».

Puis nous allons assister à la création d'un parc : «suivons donc les travaux fort intéressants de la formation d'un parc. On a procédé tout d'abord à la confection de divers bassins de forme rectangulaire appelés «claires» (séparés les uns des autres par des écluses) ayant en moyenne une cinquantaine de mètres de longueur sur 25 ou 30 de largeur, par l'entourage d'une digue solide en argile. Ces digues ont généralement 30cm de

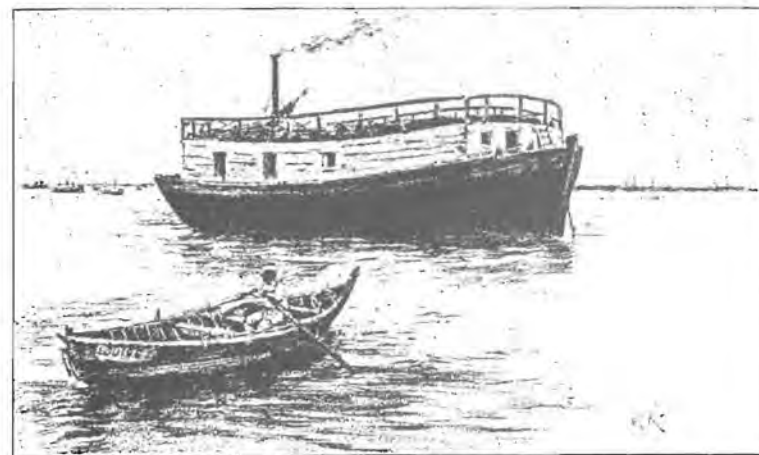


La pêche des huîtres comestibles dans les claires.

Document 8

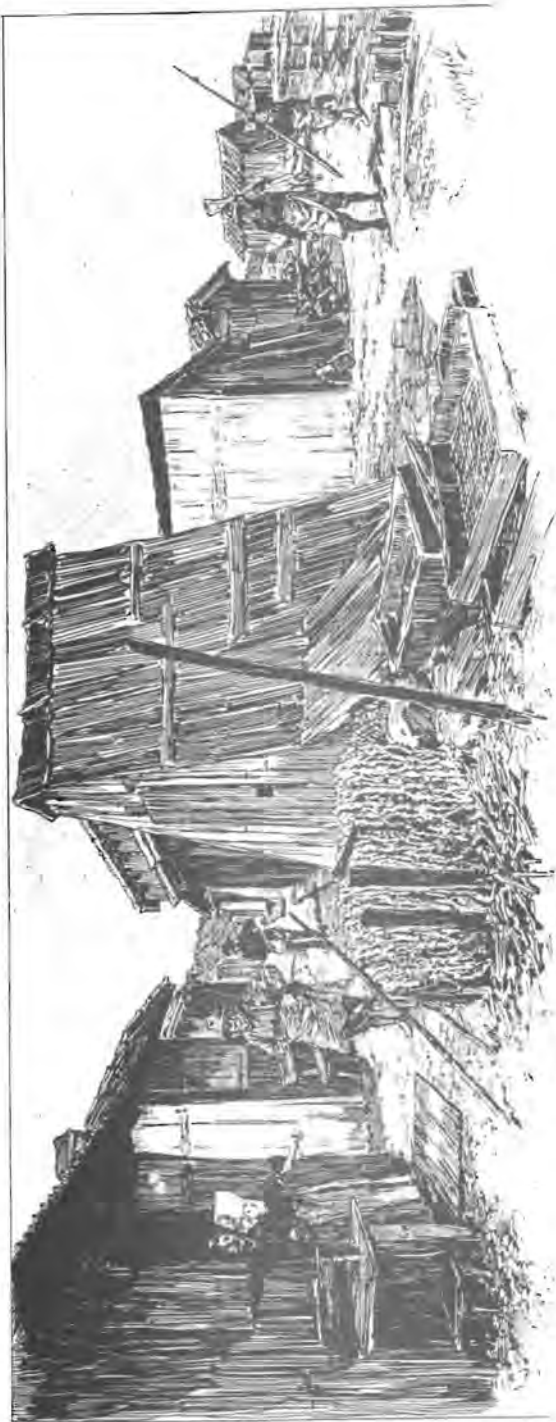
vient étayer sa description des parcs : «un autre système est employé pour effrayer les nombreux poissons destructeurs, il consiste à entourer les claires de jeunes pins appelés «pignons»⁽⁷⁾ très flexibles d'une hauteur de trois mètres environ, dépouillés de leurs branches sauf l'extrémité terminée par son petit panache vert. A marée basse ces pignons font office d'épouvantails» (doc. 7).

Puis vient «la récolte des huîtres dans les claires (doc. 8) ; c'est en général le travail des femmes au costume original et moitié masculin, corsage, culotte de drap rouge, elles ont les jambes nues et le pied chaussé de larges patins de bois (photo n°2). Les pêcheuses réunies en une seule ligne, en tirailleurs, la pêche commence à une des extrémités de la claire et cesse avec ensemble de l'autre côté pour recommencer à un autre. Une main est armée d'un râteau qui gratte le sable et met l'huître à découvert, celle-ci se prend de l'autre main et se dépose dans un treillis de fil de fer galvanisé (panier, photo 3). Les huîtres sont alors transportées à bord des pinasses (à rames ou à voile) puis déchargées et envoyées aux magasins pour de là être exportées immédiatement soit par bateaux à vapeur soit par chemin de fer, ou être mises en réserve dans des pontons-ré-



Un ponton de garde.

Document 9



Un village de parqueur sur le bord du bassin.

Document 10

servoirs dits «backs» ; là, à l'abri des intempéries, elles conserveront leur fraîcheur et seront toujours prêtes à la consommation» (doc. 9).

Enfin un dernier point est décrit par le journaliste, les villages de cabanes où travaillent et vivent certains pêcheurs et ostréiculteurs. Écoutons-le : «Ces villages offrent à l'œil du touriste un aspect des plus étranges, on se croirait transporté tout à coup au milieu d'un campement de «Peaux-rouges» ou de Néo-calédoniens. Elevées à la va comme je te pousse, la plupart du temps sans alignement régulier ces habitations sont construites en planches, l'intérieur non lambrissé généralement et couvertes soit de tuiles soit de simples planches revêtues de carton bitumé ; quelques unes sont carrées, d'autres triangulaires, d'autres encore coniques en forme de tente⁽⁸⁾ (doc. 10). A l'intérieur, le mobilier le plus rudimentaire fabriqué le plus souvent par le parqueur lui-même. Au mur de la cheminée, le traditionnel fusil de chasse car le parqueur est grand chasseur, le gibier est très abondant sur le Bassin. A côté de sa «case» une hutte à resserrer les outils et engins de pêche et de travail⁽⁹⁾. Tout autour de ces huttes, un fouillis indescriptible d'instruments et d'objets de toutes sortes dans un état plus ou moins voisin de la vieillesse, etc...».

Voici donc brossé en quelques lignes, d'une manière imagée et précise, un tableau très complet d'un milieu particulier assez fermé sur lui-même à cette époque. Soulignons, pour conclure cette première partie, qu'un document administratif comparant les productions huïtrières de 1890 à 1894 (doc. 11), situe précisément en 1892 un des points forts de la prospérité de la culture de l'huître plate et souligne l'importance acquise par cette activité économique puisque la valeur des huîtres «exportées» en 1892 atteint 6 466 000 Frs (les recettes de la commune d'Arcachon pour la même année sont de 411 024 frs).

Michel JACQUES

Comptabilité communale.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS de recettes après sur les excédents correspondants.	OBSERVA- TIONS
1890 ..	407,091 ^f 43	364,441 ^f 05	43,250 ^f 38	En 1894, la Ville a remboursé 500,500 fr. à la Cie d'Assurances général, et contracté un nouvel emprunt au Crédit Foncier.
1891 ..	405,325 44	428,018 22	37,307 22	
1892 ..	411,024 49	378,816 75	32,207 74	
1893 ..	454,082 09	420,545 85	33,536 24	
1894 ..	1,022,945 87	967,726 09	55,219 78	

Ostréiculture.

ANNÉES	NOMBRE DES PARCS À HUITRES exploités.	NOMBRE D'HUITRES EXPORTÉES	VALEUR
1890....	4,384	233,567,000	3,503,505 ^f
1891....	5,699	353,613,000	4,489,438
1892....	5,778	517,283,000	6,466,000
1893....	5,887	413,955,000	6,209,325
1894....	6,020	411,926,000	5,620,870

Document 11

NOTES

- 1) P. Kauffmann, *L'illustration* du 30 janvier 1892 n° 2553. Notre propos n'est pas d'analyser d'une manière exhaustive les techniques de l'ostréiculture ; de nombreux auteurs s'en sont chargés à cette époque, voir bibliographie de l'ouvrage de Claude Labrid, *L'ostréiculture et le Bassin d'Arcachon*, 1969, qui cite notamment :

C. Boubes en 1909 : *L'ostréiculture à Arcachon*, Bx imprim. centrale.

A. Clavel en 1887 : *les ports maritimes de France*, notice sur le Bassin d'Arcachon, Paris imprim. Nation.

J.L. Dantant en 1914 : *l'huître portugaise tend-elle à se substituer à l'huître indigène*.

A. Garcia en 1887 : *L'ostréiculture à Arcachon (étude locale)*, Dieppe.

- 2) Si on se réfère à une publicité du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), les trois sortes d'huîtres qui ont été produites dans le Bassin d'Arcachon depuis plus d'un siècle sont les suivantes :

1°) l'huître plate (*ostrea-edulis*) ou gravette qui a presque disparu vers 1920 après une terrible maladie.

2°) l'huître portugaise qui prendra le relais (*crassostrea-angulata*), mais en 1892 cette portugaise ne représente que 2% de la production.

3°) Après la mortalité de la portugaise vers les années 1970, c'est l'huître d'origine japonaise (*crassostrea gigas*) qui a été acclimatée.

- 3) *Ibid.* Pour plus de précision il faut se reporter à l'ouvrage de Claude Labrid précité.
- 4) Le chaulage des tuiles a été inventé par Michelet en 1865, maçon. Cf. : Claude Labrid op. déjà cité ou Robert Latéoule in «Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest», tome 40, Toulouse 1969.
- 5) Nous avons vu que ce même Michelet était maçon.
- 6) Brande : espèce de bruyère sauvage, dite «bruyère à balai», qui croît en abondance dans les forêts autour du Bassin.
- 7) L'orthographe actuelle est «pignots». G. Moureau dans son dictionnaire du «patois» de la Teste (1870) indique : pignouu = jeune pin et pignoulèyre = forêt de jeunes pins.
- 8) Il n'est pas rare de voir sur les gravures du 19^{ème} siècle, montrant la plage d'Eyrac notamment, des cabanes de forme conique arrondie ressemblant à des huttes d'indigènes faites de brande ou de «gourbet» (gravures de Léo Drouyn in «le Pilat et la grande dune» p. 111 ou G. de Galard in «les pêcheurs du bassin d'Arcachon» par J. Ragot, p. 28)
- 9) Cette description correspond plus aux villages de la côte nord où les ostréiculteurs vivent sur leur lieu de travail comme à l'Herbe par exemple.

ARCACHON

HUITRES

Grandes Huîtres du Courbey

Et de Notre-Dame-d'Arcachon

D. GARCIA

PROPRIÉTAIRE

La Plus Haute RÉCOMPENSE

Au Centre Gastronomique de Bordeaux 1885

Grande MÉDAILLE D'OR
BORDEAUX 1885

PRIX UNIQUE
BORDEAUX 1885

CORONNE CIVIQUE
BORDEAUX 1885

Contre Mandat-Poste de 2 fr. 50

Vous recevrez immédiatement Franco de Port à l'unité
et de l'épave directe

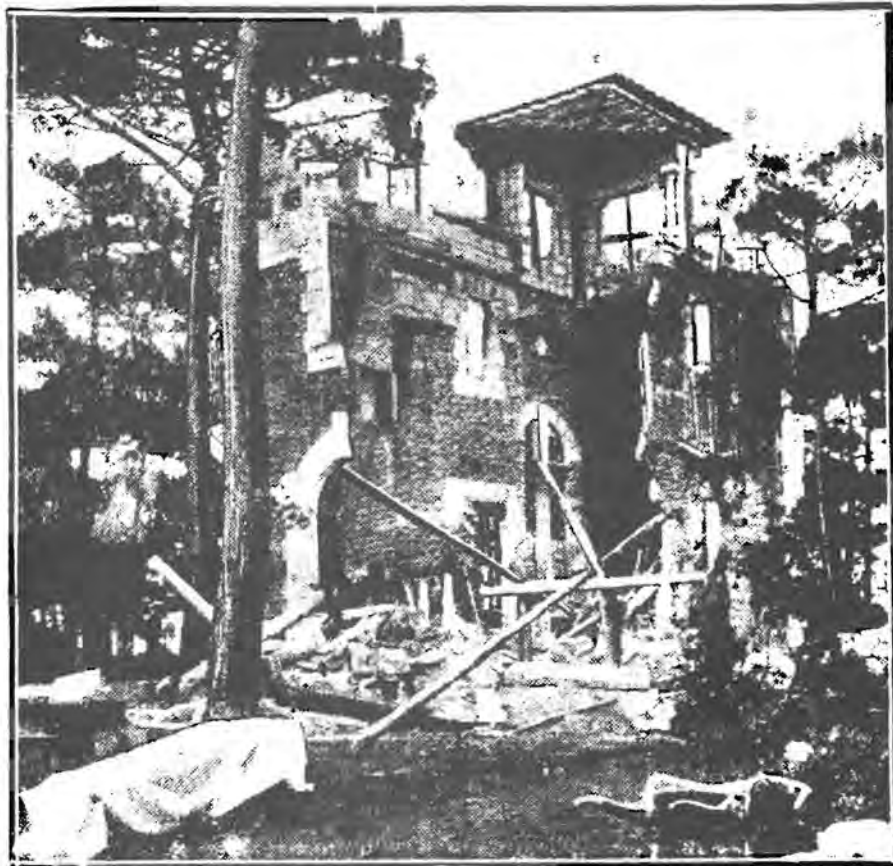
50 Huîtres grosses choisies, ou 80 Huîtres belles choisies
Ou 100 Gravettes comestibles

Contre Mandat-Poste de 4 fr. 50

On vous envoie Franco à l'unité 70 Huîtres saines-belles

EXPORTATION et COMMISSION

L'Accident d'Arcachon



Une villa en construction sur les terrains des Abatilles, dans la forêt d'Arcachon, s'est écroulée mardi. Les cadavres de cinq ouvriers ont été retirés des débris.

PH. DE LEEUW

Extrait de "La Petite Gironde" du jeudi 12 décembre 1912

UNE CATASTROPHE DE L'ARCHITECTURE EN BÉTON AUX ABATILLES EN 1912

Au début de ce siècle, Arcachon se divisait en deux quartiers : la **Ville d'Été**, qui s'étend le long de la plage et du bassin sur 4 km, de la pointe de l'Aiguillon à l'est, au parc Péreire à l'ouest, et la **Ville d'Hiver**, quartier uniquement composé de chalets et de villas éparpillés dans la forêt de pins qui couvre les dunes auxquelles s'adosse la ville d'été⁽¹⁾. Or en 1928, est mentionnée la **Ville de Printemps** qui se construit chaque jour davantage. C'est la partie située au Sud-Ouest d'Arcachon. Elle contient le Parc des Abatilles et la Source Sainte-Anne ; des villas s'y élèvent toujours plus nombreuses, reliant Arcachon et le Moulleau⁽²⁾. Les origines de ce nouveau quartier d'Arcachon ont été marquées par une catastrophe. Comme le note F. Canton, conseiller municipal de l'époque et délégué dans les fonctions de chef de cabinet du Maire, Veyrier-Montagnères, le 10 décembre 1912 «l'effondrement d'une maison en construction, aux Abatilles fait 7 victimes dont 5 sont mortellement atteintes. M. Veyrier-Montagnères réunit immédiatement le Conseil Municipal et fait décider que les obsèques des cinq victimes qui appartiennent à des familles ouvrières seront célébrées aux frais de la ville, le 13 décembre. Les cercueils sont portés à la mairie où une chapelle ardente est dressée. Avant la levée des corps, M. Veyrier-Montagnères prononce un discours émouvant. Toute la population arcachonnaise est présente aux obsèques de ces braves ouvriers ensevelis en plein travail. Une souscription est ouverte pour venir en aide aux familles malheureuses des victimes»⁽³⁾. Quelle est donc la signification de

cette catastrophe pour l'histoire des techniques et des mentalités de l'époque contemporaine ?⁽⁴⁾

I) AUX ORIGINES DE LA VILLE DE PRINTEMPS.

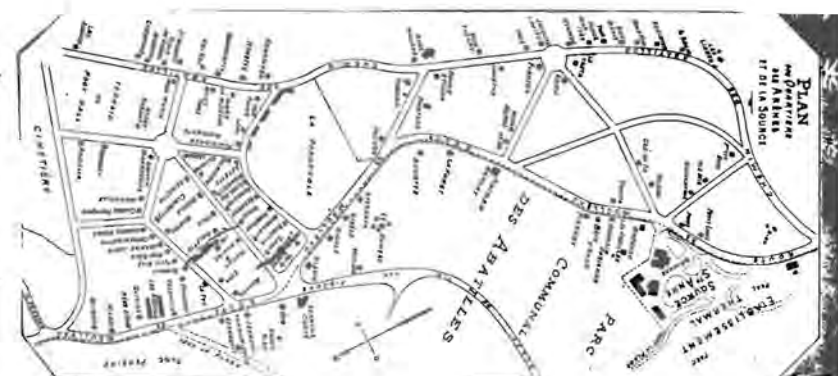
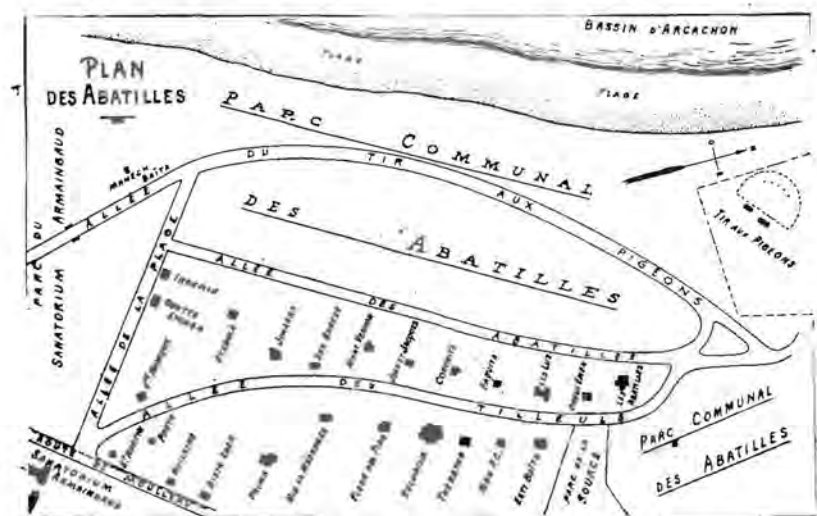
Ce quartier est surtout caractérisé par l'importance des équipements publics ou collectifs. En 1961⁽⁵⁾, le quartier des Abatilles ou Ville de Printemps était ainsi présenté : «Si l'on quitte Arcachon en allant vers le Sud-Ouest, c'est-à-dire vers l'entrée du bassin, on arrive aux Abatilles. Cet immense quartier, en plein développement, jouit d'une situation exceptionnelle entre la mer et la forêt. Le parc municipal, la source des Abatilles, les lotissements très importants de la S.I.C.A. sont les coins les plus délicieux de la forêt arcachonnaise. Ce quartier est en pleine expansion et des milliers de villas à l'architecture variée s'étendront bientôt sur plus de deux kilomètres. Cette ville nouvelle est bordée par une belle plage qui s'étend de la jetée de la Chapelle jusqu'au Moulleau ; elle renferme la plupart des installations sportives d'Arcachon : le fronton de pelote basque, les treize courts du Tennis-Club, le stand de Tir aux Pigeons, le camping municipal, l'école d'équitation et le grand golf international (18 trous)». «Entre Moulleau et Arcachon s'élève ou plutôt commence à s'élever la ville Thermale des Abatilles, autour de l'établissement de la Source Sainte-Anne, source jaillissant depuis décembre 1922 d'un puits artésien foré à 465 m de profondeur»⁽⁶⁾

F. Canton rappelle, en 1930, les projets et les initiatives de M. Veyrier-Montagnères concernant le «bois des Abatilles» (les petites vallées)⁽⁷⁾ à partir de 1901 : acquisition par Arcachon des terrains des Abatilles et Bernet le long de la plage entre le parc Péreire et Moulleau, construction de la route en forêt allant du parc Péreire près des arènes landaises à Moulleau ; création d'une Société de Tir aux pigeons ; installation d'un théâtre de la nature⁽⁸⁾. Le 30 mars 1936, la zone littorale du parc des Abatilles comprenant la portion de dune entre la plage des Abatilles

à l'ouest, la route du Tir aux pigeons à l'est, l'emplacement en bordure du Parc Péreire réservé aux campeurs au nord et la clôture de la villa «Manech Beita» au sud est devenue un site classé⁽⁹⁾. La naissance de la ville de Printemps a donc été tardive et discrète, excepté la catastrophe du 10 décembre 1912.

II) EFFONDREMENT D'UN TOIT-TERRASSE EN 1912.

La Petite Gironde, du 14 décembre 1912, n°14.775, confirme les mesures prises par le Maire d'Arcachon : «Arcachon. Les obsèques des victimes du terrible accident du 10 décembre. Vendredi matin, à la première heure, les corps des cinq victimes de l'accident du 10 décembre : Adolphe Reynal, Alexis Gibielle, Thomas Labassa, Jules Baudet, Jérôme Barrière, ont été transférés du Sanatorium à la mairie, dans le grand vestibule du rez-de-chaussée, transformé en chapelle ardente. Le chômage le plus complet règne vendredi dans tous les chantiers et ateliers de notre ville. Tout le monde veut assister aux funérailles solennelles que la municipalité a eu l'heureuse idée de célébrer aux frais de la Ville. Il y a unanimité dans la population pour louer l'initiative dont M. Veyrier-Montagnères, maire, a fait preuve dans cette triste circonstance. Aussi, dès neuf heures du matin, plusieurs milliers de personnes stationnent-elles place de la Mairie. Toutes les sociétés locales sont là : Musique municipale, Orphéon, Sociétés de gymnastique «Tout pour la Patrie» et les «Enfants d'Arcachon», Vétérans, Sociétés de secours mutuels, l'Union et Sainte-Anne, pompiers, Société des marins, l'Emancipation, les Prévoyants, la Mutualité scolaire, le Syndicat d'initiative, l'Aviron arcachonnais, des délégations des enfants des écoles conduites par MM. Mercier, Yon, Barraut, directeurs, et Mme Yon et Mlle Laboirie, directrices. Le défilé autour des cercueils dure plus d'une heure. Dès que le clergé arrive pour procéder à la cérémonie de la levée des corps, M. Veyrier-Montagnères s'avance, s'incline devant les cercueils



Plan I - Les Abatilles vers 1920

qu'entourent les familles des disparus et prononce un discours écouté avec la plus religieuse attention et qui produit sur la foule une profonde impression, puis le cortège se met en marche dès que les cinq chars funèbres sont pourvus de leur cercueil. A l'église Notre-Dame, où la cérémonie religieuse a lieu, M. le chanoine Donnet prononce une éloquente allocution. Puis, pendant que le cercueil de Thomas Labassa est transporté à La Teste où la famille est domiciliée, les quatre autres cercueils sont accompagnés au cimetière d'Arcachon, où se termine cette solennité dont le souvenir restera longtemps dans le cœur de tous les Arcachonnais».

Les jours précédents, des articles avaient apporté des précisions sur la catastrophe elle-même. Ainsi *La Petite Gironde* du mercredi 11 décembre 1912 (n°14.772.9ème éd.) décrit le «Terrible accident à Arcachon, une maison qui s'écroule, cinq morts, un blessé. Mardi après-midi, vers deux heures, le bruit se répandait en ville qu'un épouvantable accident s'était produit à Moulleau, dans une villa en construction sur les terrains dits des Abatilles, contigus à la forêt communale d'Arcachon, entre la route de Moulleau et le bassin, non loin du Sanatorium. Une foule immense, composée surtout d'ouvriers quittant tous les chantiers de la ville se rendait sur les lieux. Il y a trois mois environ, M. Trijasson, l'industriel de la place Tourny, à Bordeaux, confiait la construction d'une villa avec premier étage, surmontée d'une terrasse, à MM. Raynal frères, entrepreneurs à Arcachon. La terrasse venait d'être terminée, et on avait retiré depuis peu les supports en bois qui la maintenaient. Tout à coup, le grand poids de la terrasse fit écrouler trois murs, au moment où huit ouvriers travaillaient dans la villa. Deux des ouvriers, les nommés Brachet, de Bordeaux, et Jean Dumora, d'Arcachon, entendant un craquement, ont pu se sauver, mais six furent ensevelis sous un amas de pierres et de briques. Ce sont : Jules Bodet, quarante huit ans, porte-drapeau de l'Union orphéonique d'Arcachon ; Jérôme Barrière, domicilié à La Teste, Alexis Gibielle, vingt-six ans, d'Arcachon ; Labassa, père de douze enfants domicilié à La Teste ; Adolphe Raynal, l'un des

186

EAU-GAZ
CANALISATIONS
Hydrotherapie
Salles de Bains
LAVABOS

INSTALLATIONS SANITAIRES
Elevations & Distributions d'Eau
PAR L'AIR COMPRIME

COMMUNICATIONS
COUTURES PLATES
en Nattes Tapis
à CARTON ASPHALTE

GODEILLON & MOLINART
de Paris

Représentants
Compagnie Universelle d'Acétylène
au CAPITAL de 1000000 FRANCS
APPAREILS HÉLIOGÈME
Système CAPILLÉ LACROIX
Brevetés S.D.B. en France & à l'Étranger

PLUMBERIE ZINGUERIE COUVERTURE

S. Trijasson

7, PLACE DE TOURNY & RUE LHÔTE 6

TELEPHONE 1760

*Memoire des travaux exécutés
pour le compte de M. Maurice Chabaud & son
Maison Rue Vidal Carter 9
Darchon de Monsieur Villereux Architecte*

Bordeaux le 31 Décembre 1901

SAVOIR:

1901	Janv.	20	à l'indol. dans la cuisine			
			replacé 1 ^{er} 8. de bureau de 16 ^{cm}			
			à gaz et fait un conduit de			
			à l'indol.			2 50
			à l'indol. - tuyau de plomb			
			de 16 ^{cm} pour adq. longueur			
			9 ^{cm} à l'indol.			14 70
			à l'indol. - tuyau de			
			de 16 ^{cm}			1 50
			à l'indol. - tuyau de			
			à l'indol. - tuyau de			
			16 ^{cm} à l'indol.			2 50
			tuyau plomb de 16 ^{cm} - longueur			
			9 ^{cm} à l'indol.			1 50
			à l'indol. - tuyau de			
			plomb - tuyau de			2 50
			à l'indol.			
			à l'indol.			2 50

entrepreneurs, quarante neuf ans, et Lassalle, d'Arcachon. Ce dernier fut retiré des décombres avec le bras gauche écrasé, l'amputation sera nécessaire. Jules Bodet et Jérôme Barrière furent retirés morts. Quant aux trois autres, il a été impossible de les retirer aussitôt, en raison du danger que présentait un autre mur, qui menaçait de s'effondrer. Un groupe d'ouvriers sous la conduite de l'autorité municipale a entrepris la démolition du mur. A huit heures et demie, on parvenait à retirer les cadavres de Gibielle, Labassa et Raynal. Les cadavres de Jules Bodet et Jérôme Barrière ont été transportés au sanatorium. Lassalle a été conduit à son domicile. Cette catastrophe a consterné la population d'Arcachon...

La Petite Gironde du jeudi 12 décembre 1912 (n°14.773) donne en première page la photographie de la villa «en construction sur les terrains des Abatilles, dans la forêt d'Arcachon (qui) s'est écroulée mardi». Les cadavres de cinq ouvriers ont été retirés des décombres. La photo est due à Léo Neveu. Dans la Chronique du Département, toujours du correspondant particulier en page 3, un article important est consacré au «terrible accident d'Arcachon»: L'émotion est toujours vive dans notre ville, et le seul sujet de conversation, c'est l'épouvantable catastrophe qui s'est produite mardi après-midi à Moulleau: l'écroulement de la villa de M. Trijasson et le triste sort des cinq principales victimes... Nous nous sommes rendus dans la nuit de mardi à mercredi au Sanatorium où, très aimablement, le docteur Philip, directeur de cet établissement, a bien voulu nous montrer les cadavres qui reposent côte à côte sur des lits, dans une salle spéciale, hors de la vue des jeunes pensionnaires de la maison, qui ignorent la présence des morts non loin d'eux. Tous les corps sont horriblement mutilés, jambes et bras brisés, poitrines défoncées, épines dorsales fracturées, pieds écrasés, crânes fracassés... Quelles sont les causes de la terrible catastrophe? Les versions diffèrent. Relatons les principales, sans les accompagner de commentaires, car nous entendons laisser aux autorités compétentes et aux experts qui seront désignés, le soin d'éta-

blir les responsabilités. Mais une chose sur laquelle tout le monde est d'accord, c'est que la terrasse qui surmontait le premier étage de la villa a provoqué l'effondrement des murs.

Donnons une description sommaire de la maison en construction : sa longueur sur les façades nord et sud était de 10 mètres 69, sur une longueur de 10 mètres 39 aux façades est et ouest. Elle présentait une hauteur de 10 mètres environ sur les quatre faces. Les murs extérieurs avaient 22 centimètres d'épaisseur de briques et de pierres, et le mur intérieur de refend, construit sur toute la longueur et toute la hauteur, n'avait que 11 centimètres d'épaisseur. Au-dessus du premier étage avait été établie une terrasse de 20 centimètres d'épaisseur, en hourdis de machefer, appelé vulgairement escarville, mélangé avec du ciment, le tout encadré de fer à T^(10bis).

La terrasse présentait une surface de quatre-vingts mètres carrés. Son poids étant de 300 kilogrammes environ par mètre carré, c'était un poids énorme de 24.000 kilogrammes qui couronnait le premier étage et reposait à la fois sur les murs de façade de 22 centimètres, et le mur de refend de 11 centimètres d'épaisseur.

La terrasse était terminée depuis quelques jours seulement et on avait, paraît-il, commis l'imprudence d'enlever quelques supports en bois qui la maintenaient et qui reposaient sur le solivage destiné à recevoir le plancher du premier étage, avant que la mixture d'escarville et de ciment ne fut complètement sèche. D'aucuns prétendent que la chute de la terrasse est due uniquement à l'enlèvement des bois ; d'autres estiment que le mur de refend était trop faible pour supporter un pareil poids. L'ouvrage en ciment a causé un ébranlement tel, que les murs extérieurs ont cédé... On ajoute qu'une fois la terrasse terminée, le propriétaire, M. Trijasson, y aurait fait déposer plusieurs mètres cubes de sable de dune et de rivière, qui au moyen d'un procédé spécial devait préserver la terrasse de toute humidité. Il y aurait là une surcharge nouvelle dont il faudra

tenir compte⁽¹¹⁾... Un détail au moment de l'effondrement de la maison, l'ouvrier charpentier Jean Dumora se trouvait sur la charpente d'une tourelle qui surmontait le mur du côté nord. Il sauta d'une hauteur de douze mètres sur le sol sablonneux, et ne se fit aucun mal. L'heureux rescapé est un ancien lauréat de la Société de gymnastique les Enfants d'Arcachon...».

Le correspondant local de *La Petite Gironde* ne mettait donc pas en cause dans la catastrophe des Abatilles le matériau moderne utilisé mais les conditions de son utilisation. L'opinion publique, du moins selon le témoignage du journaliste, est familiarisée à l'emploi des nouveaux matériaux qui ont apparus en France à partir du milieu du XIX^{ème} siècle.

III) AUX ORIGINES DE L'ARCHITECTURE EN BÉTON EN FRANCE (1855-1912).

L'inventeur du ciment se nommait Louis-Joseph Vicat né et mort à Nevers (1786-1861). Il était ingénieur des Ponts et Chaussées à Périgueux sous le 1^{er} Empire. Il fut chargé en 1811 de construire un pont sur la Dordogne, à Souillac dans le Lot. Il eut l'idée de mélanger quinze à vingt parties de craie avec cent parties d'argile⁽¹²⁾. Le premier ouvrage en béton armé réel est le bateau de Lambot en 1855⁽¹³⁾. En effet, Joseph Lambot, demeurant à Carcès dans le Var, eut l'idée de construire pour son étang un bateau en ciment. Lambot avant de couler son ciment, logea un grillage de fer dans le coffrage. Le ciment armé était découvert et Lambot s'empressa de prendre un brevet. C'est donc à l'Exposition de 1855 que l'on vit la première apparition officielle du ciment armé dans un bateau constitué par des barres de fer rondes reliées entre elles par des attaches en fil de fer et recouvertes d'une mince couche de ciment⁽¹⁴⁾.

En 1861, François Coignet père décrivait dans une brochure tous les principes de la construction en béton armé.

François Coignet ne prit pas de brevet pour son procédé, et ce n'est que vers 1865-1868 que l'on rencontre le premier brevet de Joseph Monier pour la construction de caisses et bassins mobiles en fer et ciment applicables à l'horticulture. Ce brevet fut étendu ensuite en 1873 à la construction des voûtes et ponts de grande portée, et en 1878 à la fabrication des poutres droites et cintrées pour planchers et terrasses. Ces brevets furent acquis par plusieurs sociétés étrangères, en Allemagne et en Autriche principalement et on vit alors les constructions en béton se multiplier dans le monde. En Amérique, ce fut en cherchant à protéger les constructions métalliques contre les actions du feu, en enrobant celles-ci dans du béton de ciment, que l'on arriva peu à peu, en diminuant l'importance du métal, au béton armé proprement dit (Système Hyatt, système Ransome). L'Exposition de 1889 montra les travaux de Bordenave et Cottancin. En 1892, Hennebique fit breveter ses poutres à armatures transversales. En 1896, apparurent les premiers pieux en béton armé, les études étant menées par MM. Coignet, Tedesco, Matrai (armatures-cables), Considère (théorie de l'étirage du béton).

Les principaux progrès dans la construction sont en 1885 : «L'usage de la chaux hydraulique, des siccatis hydrofuges dans la peinture, le développement des pavages



artificiels, l'installation de l'éclairage au gaz, la substitution du fer au bois pour les charpentes et les planchers, du parquet en bois de carrelage, l'invention du carton-pierre, l'extension des divers arts décoratifs, l'emploi du zinc dans la plomberie, la vulgarisation de l'usage du marbre, de la mosaïque, les progrès de la miroiterie, de l'industrie du papier peint et par dessus tout l'énorme influence des machines...»⁽¹⁵⁾. Dès cette époque, la technique des toitures-terrasses est parfaitement expérimentée⁽¹⁶⁾. Ainsi en 1898, *La Construction moderne* présente⁽¹⁷⁾ «une terrasse en ciment volcanique Pigneux, le hourdis Dinz ; il y aura un remplissage en béton de scories entre les fers... Le hourdis Dinz supportera-t-il ces charges ?» La revue «conseille la consultation d'une brochure «Toitures-terrasses en ciment volcanique». En 1900, G. d'Avenel dans sa présentation de la Maison parisienne⁽¹⁸⁾ indique que «des architectes hardis, de ceux qu'à l'Ecole on nomme des «rageurs», se flattent de substituer le ciment armé entièrement à la pierre»⁽¹⁹⁾.

En 1912 selon Ch.H Besnard⁽²⁰⁾ : «les procédés d'application du béton armé vont sans cesse se perfectionnant et chaque jour voit naître une nouvelle méthode mieux raisonnée et plus savante dans laquelle les qualités respectives du fer et du ciment jouent un rôle mieux approprié aux aptitudes de la matière».

Depuis 1900, les progrès techniques sont considérables : malaxeur pour béton⁽²¹⁾, appareils à injection de ciment⁽²²⁾, la pierre creuse artificielle⁽²³⁾. Les édifices publics construits en béton armé sont de plus en plus nombreux et imposants : ponts⁽²⁴⁾, digues⁽²⁵⁾, phares⁽²⁶⁾, les plus hautes cheminées du monde⁽²⁷⁾, etc... «C'est le triomphe du ciment armé» en 1906⁽²⁸⁾. La technique de l'encorbellement en béton armé est expérimentée avec succès en 1909⁽²⁹⁾. Le ciment armé vient au secours de la cathédrale de Reims en 1910⁽³⁰⁾. La revue de vulgarisation scientifique *La Nature* publie plusieurs articles, l'année même de l'effondrement du toit-terrasse aux Abatilles, sur de remarquables perfor-

mances du béton armé : les nouveaux abattoirs de Lyon par l'architecte Tony Garnier⁽³¹⁾, l'usine d'épuration des eaux d'égout d'Ostende⁽³²⁾, une ville de maisons coulées (en béton)⁽³³⁾ et un nouveau procédé de fondations en béton armé⁽³⁴⁾ ! Si au début du siècle, l'emploi du béton armé dans l'architecture n'est pas totalement maîtrisé⁽³⁵⁾, dès 1907, le constat est «il n'y aura bientôt plus un seul genre de construction auquel on n'est tenté d'appliquer le fameux béton armé : c'est peut-être une exagération, peut-être un danger étant donné que cette alliance de maçonnerie légère et de métal formant armature sommaire ne saurait présenter tous les avantages d'une maçonnerie massive ou d'une construction métallique robuste. On jugera des choses à «l'user»⁽³⁶⁾.



En conclusion, la catastrophe des Abatilles illustre le retard technique dans l'architecture en béton mais explique aussi la résistance des mentalités à cette nouvelle architecture. Les maisons construites par Le Corbusier pour Frugès à Lège en 1920 et ensuite à Pessac, furent «mal accueillies et sans lendemain»⁽³⁷⁾. Ainsi Le Corbusier avait projeté d'utiliser à Pessac un canon à ciment. Ce procédé devait être abandonné au profit du parpaing de ciment. Les entreprises locales apparaissent rapidement incompetentes et il fallut faire appel à d'autres, plus éloignées et

plus chères. Le Corbusier lui-même n'a été que le continuateur des «rageurs» évoqués par G. d'Avenel. Ch. Rabut écrivait en 1908⁽³⁸⁾ : «Quant à la maison d'habitation... le fait capital c'est la *liberté* nouvelle et prodigieuse donnée à l'architecte pour la réalisation de tous les désirs, de tous les rêves du propriétaire. La souplesse du béton armé, supprimant la subordination entre les parties du bâtiment (correspondance des murs d'un étage à l'autre, des plafonds dans un même étage, limitation des porte-à-faux, etc...) permet de tout oser sans risque ni frais. Une *nouvelle architecture* doit donc naître (c'est Ch. Rabut qui a souligné) dont le caractère sera une extrême fantaisie ; l'enfantement de cette révolution demande quelque temps et surtout quelques hommes d'une certaine envergure». Le Corbusier a séjourné en 1908 à Lyon chez Tony Garnier ((1869-1948) et l'année suivante chez Auguste Perret qui avait construit le garage Ponthieu en 1905⁽³⁹⁾. Mais la continuité existe aussi dans le rejet de l'architecture en béton par une grande partie de l'opinion publique, sentiment qui n'a pu qu'être renforcé par la catastrophe arcachonnaise de 1912. Ainsi même si les commentaires du correspondant de *La Petite Gironde* restent fort pertinents en ce qui concerne la recherche des causes de l'effondrement du toit-terrasse des Abatilles, l'impression d'ensemble des lecteurs ne pouvait être qu'une méfiance renforcée dans l'emploi de nouveaux matériaux dont l'emploi apparaissait mal maîtrisé, du moins par les entrepreneurs, sinon par les architectes de la région. *La Petite Gironde*, du vendredi 13 décembre 1912 (n°14.774), a publié la mise au point suivante : «Monsieur le Rédacteur. Dans le compte rendu du triste accident arrivé à Arcachon, vous nous avez indiqué comme ayant traité directement avec M. Trijasson pour la construction d'une maison. Je tiens à rectifier les faits : les travaux de la villa de M. Trijasson ont été mis en adjudication par M. Arnaud, auteur des plans et devis ; nous en avons été déclarés adjudicataires, et nous n'avons fait qu'exécuter les ordres de M. Arnaudin».

Jacques Clémens

NOTES

- 1) *Arcachon et la Côte d'Argent*, Hachette, 1917, p.5.
- 2) A. Rebsomen, *Arcachon...*, Arcachon, 1928, p.18.
- 3) F. Canton, *Arcachon. Pages d'Histoire locale de 1896 à 1925*, Bordeaux, 1930, p. 87. (Nous remercions Madame Astorgis, de La Réole, de nous avoir fort aimablement communiqué cet ouvrage).
- 4) Voir notre art. «L'incendie du Grand Hôtel d'Arcachon, le 21 septembre 1906», dans *B.S.H.A d'Arcachon* n°25.1980, p.8-10.
- 5) *Guide officiel. Arcachon...*, Arcachon, 1961, p.45.
- 6) *Arcachon. La perle de la Côte d'Argent*, Arcachon, s.d.
- 7) R. Aufan, L'évolution des massifs forestiers en Pays de Buch de 1776 à 1854, dans *B.S.H.A d'Arcachon* n°36, 1983, p.90.
- 8) F. Canton, *op.cit.*, p.20,26,46 ; p.56-57, 60 ; p. 64,66,70,78,86,91,98.
- 9) *Recueil des Actes administratifs. Patrimoine de Gironde. Monuments et Sites*, Conseil Général de la Gironde, Juin 1988, p.35. J. Ragot, *Pages d'Histoire locale*, Arcachon, 1986, p.77 et 79 : «Une loi du 6 août 1905 autorise la cession de 34 hectares de la forêt domaniale (Canton Abatilles-Bernet) à la commune d'Arcachon pour permettre l'extension de la ville... Par décret du 20 octobre 1906 la création aux Abatilles d'un parc de 41 hectares au profit de la ville d'Arcachon est déclarée d'utilité publique».
- 10) *Dictionnaire de la conversation...* sous la dir. W. Duckett, 2de édit. Paris, 1866 : Terrasse : on nomme *terrasse* toute couverture d'un bâtiment qui est en plate-forme et tout ouvrage ou élévation en terre faite de main d'homme...*Larousse*, fin XIXème siècle : toit en terrasse ou simplement terrasse, toiture horizontale servant de terrasse.
- 10bis) *L'Avenir d'Arcachon* n°3069, du 24 septembre 1911, p.3 : M. Massart, entrepreneur à Bordeaux, a acheté les déblais des sables de l'usine des Tramway et fabrique sur place des agglomérés, c'est-à-dire des pierres factices «égales» les plus belles pierres des Charentes. Sables traités avec d'autres matières et comprimés, voir note suivante 23. Id. du 25 mai 1913, p. 2, signale qu'au Texas, à Galveston, une maison a été construite avec du béton d'écailles d'huîtres.
- 11) Dans *La Nature*, n°1811, 8 février 1908, p.154, Ch. Rabut indiquait : «le principal inconvénient du béton armé est la longue durée nécessaire au durcissement complet du ciment, à cause de sa proportion plus grande que dans la maçonnerie. Pour ce motif, les constructions en béton armé possèdent leur minimum de sécurité pendant la période d'exécution, elles ont donné lieu, pendant cette période, à d'un peu plus nombreux accidents que les ouvrages en pierre ou en fer».
- 12) A. CASTELOT, Des inconnus et des méconnus qui ont «fait le siècle» dans *Historia*, n°170, 1961, p.30.
- 13) *Larousse de l'Industrie...* Paris, 1935, p.155.
- 14) J. CLAUDEL et L. LAROQUE, *Art de construire*, 7ème édition, Paris, 1910, p.752. Notons qu'en 1906, le Ministre des Travaux Publics a donné des instructions relatives à l'emploi du béton armé et les règles à suivre tant pour la mise en oeuvre que pour les calculs de résistance.
- 15) *La Construction Moderne*, 7 novembre 1885, p.46, La crise du bâtiment.
- 16) Id., 18 septembre 1886, p.599-600 : «L'Exposition d'hygiène urbaine renfermait un système de couvertures des terrasses... On connaît les terrasses faites en asphalte, béton ou céramique, posées entre poutres en fer : elles ont l'inconvénient de se fissurer plus ou moins vite avec les changements de températures ou les ébranlements, et finalement de laisser s'infiltrer les eaux qui tombent dans la pièce ainsi recouverte, etc...» Id., 30 avril 1887, p.346-347 : terrasse bitumée.
- 17) Id., 23 avril 1898, p. 358.
- 18) G. d'Avenel, *Le mécanisme de la vie moderne*, 3ème série, Paris, 1900, p.59.
- 19) *La Nature*, n° 1334, 17 décembre 1898. C.R. de la séance du 12 décembre de l'Académie des Sciences : «Les bétons armés. M. Considère fait connaître les déductions théoriques qui lui permettent d'affirmer que les bétons armés peuvent être employés dans la construction plus avantageusement que les bétons ordinaires. Les bétons armés sont des blocs au milieu desquels on a noyé des barres de fer qui en occupent la longueur. Ces blocs ainsi préparés résistent à des efforts de flexion ou de traction infiniment supérieurs aux blocs ordinaires». Id. n°1652, 21 janvier 1905, p. 128.
- 20) *La Nature*, n°2055, 12 octobre 1912, p.318-320.
- 21) Id. n°1784, 3 août 1907, p. 145-147. N° 1760, 16 février 1907, p. 190. n°1761, 23 février 1907, p.206.
- 22) Id, n°1759, 9 février 1907, p. 161-162.
- 23) Id, n°1845, 3 octobre 1908 ; Les briques silico-calcaires : «il y a déjà plus de 25 ans que le principe de cette sorte de pierre artificielle a été imaginé par un technicien allemand, Michaelis. Son nom a été quelque peu oublié, parce qu'il ne sut ou ne put pas amener son invention au succès pratique. E.Stoffler, *La pierre artificielle. Fabrication des briques et matériaux de construction en grès silico-calcaires*, Paris, 1907 : «depuis de longues années on exploite un procédé analogue en Suisse et dans l'Allemagne du Nord, en mélangeant quatre parties de chaux maigre, une de ciment et quinze de sable, moulées en prismes et durcies au grand air. La forte proportion de chaux rendant le produit très coûteux, l'avantage au point de vue économique restait généralement à la brique argileuse cuite. C'est alors le développement d'un procédé inventé par un technicien berlinois, le Dr Michaelis, qui a spécialement étudié les ciments. Ce procédé revient en somme à diminuer de 75% la dose de la chaux et à accélérer le durcissement du produit». *La Nature* n°1868, 13 mars 1909, p. 235-237. La pierre creuse artificielle (en béton de ciment).
- 24) *La Nature*, n°1659, 11 mars 1905, p.228-229 ; le pont en béton armé de

- Kazarguine, construit en 1904 par M. de Monicourt et Egger, agents généraux du système Hennebique en Russie, pont en ciment armé, le plus important de cette nature dans le monde : 310 mètres de longueur totale. Id, n°1673, 17 juin 1905, p.47-48, le pont en béton de Carbondale, 175 mètres de long.
- 25) Id, n°1654, 4 février 1905, p. 158, une digue en béton armé : «une application du béton armé qu'on n'avait pas encore réalisée en Hollande». N°1673, 17 juin 1905, p.46, un appontement en pilotis de béton armé : «une estacade de 120 mètres entièrement en béton armé dans le port de Newport à l'estuaire de la rivière Usk». N° 1822, 25 avril 1908, p.321-323, le béton armé et la défense des côtes ; revêtements de dunes, établissements de digues de défense, de talus de protection le long des côtes, au moyen du béton armé, par ex. dans la baie de l'Aiguillon en face de l'île de Ré.
 - 26) Id, n°1802, 7 décembre 1907, p. 3-5, construction d'un phare en ciment armé à 100 km en mer (Rochebonne, au large de l'île de Ré). Projet de 1897. n° 1840, 29 août 1908, p. 204-206, phare en béton armé du détroit de Malacca.
 - 27) Id. n°1960, 17 décembre 1910, p.44-45, les plus hautes cheminées du monde (en béton armé) : «les cheminées en béton armé, auxquelles on ne semble pas accorder en France une confiance encore bien grande, ont pris depuis quelques années une extension considérable aux Etats-Unis». Plus de 300 cheminées depuis 1900.
 - 28) Id. n°1745, 3 novembre 1906, p. 353-354, c'est le titre d'un article de G.Chertons, qui concerne le redressement d'un silo en béton de 20m de haut, sur 56m de longueur et 15m de large, à Tunis qui s'était fortement incliné. L'auteur conclut «cet étrange accident forme une réclame méritée pour l'excellence des constructions en béton armé». N°1695, 18 novembre 1905, p.398-399, quelques applications curieuses du béton armé : aux Etats-Unis, les bâtiments de l'Ecole Navale (Académie Navale) d'Annapolis ; un amphithéâtre en béton de 8.000 places de l'Université de Californie à Berkeley, près de San-Francisco ; le dôme de la gare centrale d'Anvers ; le Palais de la Renommée à Liège. N° 1864, 13 février 1909, p.164-165, les fondations du palais de justice de Paris. Mention de la nouvelle Imprimerie Nationale à Paris, de l'Eglise du Sacré-Coeur, à Nancy.
 - 29) Id. n°1876, 8 mai 1909, p.355-359 : suppression du goulot de Saint-Lazare, murs et encorbellements de la tranchée des Batignolles : consoles en béton armé dont le porte-à-faux varie suivant l'emplacement entre 1,50 m et 5 m. n°1982, 20 mai 1911, p.397. L'emploi du ciment armé dans les travaux d'art : «dès maintenant les ingénieurs envisagent la possibilité d'encorbellement allant jusqu'à 30 mètres».
 - 30) Id. n°1928, 7 mai 1910, p. 367-368, le ciment armé et la cathédrale de Reims : «une fois de plus, le ciment armé vient de montrer combien souple est son emploi et quel parti on peut tirer dans les travaux, parfois si délicats, de la consolidation des monuments historiques... le ciment armé vient fort à point nous donner l'appui de sa force prodigieuse, de sa souplesse et de sa résistance indéfinie, à tous les agents destructeurs...»
 - 31) Id, n°2010, 2 décembre 1911, p.6-9 : «Tous les bâtiments composant cet immense ensemble ont leurs toitures en ciment armé et en terrasse. La surface n'est pas inférieure à 100.000 mètres carrés».
 - 32) Id. n°2018, 27 janvier 1912, p. 130-132 : «le terrain sur lequel l'usine est édifiée étant des plus marécageux, les fondations furent établies sur pilotis d'après le système Compressol et c'est sur des pylônes en béton de plus d'un mètre de diamètre et parfois de 12 mètres de profondeur, que portent des colonnes en béton armé de l'usine. Les planchers de l'usine sont en ciment armé. Ainsi le bâtiment des machines, occupant une superficie de 700 mètres carrés environ, a ses deux planchers en béton armé Hennebique. Ils ont été calculés pour une surcharge libre de 800 kg par m² pour celui du premier étage et de 2.000 pour celui du deuxième étage, etc...»
 - 33) Id. n°2047, 17 août 1912, p.188-189, à Nantico, 40 maisons d'une cité ouvrière.
 - 34) Id. n°2055, 12 octobre 1912, p. 318-320 : «les procédés d'application du béton armé vont sans cesse se perfectionnant».
 - 35) Id. n°1794, 12 octobre 1907, p. 305 ; Application du béton armé à Rotterdam : «le grand reproche adressé au béton armé est son manque d'esthétique ou la difficulté que l'on éprouve à lui donner une forme satisfaisante. Cette difficulté, loin d'être vaincue, paraît devoir réserver le béton armé aux travaux publics, où les constructions toujours de grandes dimensions présentent quantité de parties cachées...»
 - 36) Id. n° 1792, 28 septembre 1907, p.287.
 - 37) *Bordeaux au XXème siècle*, sous la dir. de Ch. Higounet, 1972, p. 663-665.
 - 38) *La Nature*, n°1811, 8 février 1908, p. 151-154, Ch. Rabut, Le béton armé actuel. Ses principes et ses ressources. Les premiers hangars (aéronautique) en béton armé datent de 1913.
 - 39) A rapprocher les maisons «Dom-ino» et «Citroham» de Le Corbusier (1914,1920) et la maison économique d'Edison qui «a voulu résoudre le difficile problème de la construction à la fois économique et confortable, à l'usage des populations ouvrières des grandes agglomérations urbaines», projet de maison moulée, dans *La Nature*, n° 1897, 2 octobre 1909 ; n°1986, 17 juin 1911, une maison faite «au moule» par l'ingénieur Harms en Hollande. Voir un article fort intéressant de Bernard Cassagne, «Ruines gothiques... en ciment armé» dans *C.P.C.*, 1992-3, n° 145, p. 27-31. Il s'agit d'une étude fort bien documentée d'une étape de l'architecture moderne : l'étape du ciment armé avant celle du béton. Elle est illustrée par l'histoire de l'édification en 1901 du château de Lattainville (Oise) et de la villa d'Arcachon, les «Ruines» construites par les frères Pauchot en 1899 pour Paul Brienne, un antiquaire de 70 ans. B. Cassagne livre aussi l'histoire des Pauchot, rocailliers, originaires du Périgord, industriels à Bègles puis à Paris.

TEXTES ET DOCUMENTS

1745 - Le chemin de La Teste à Bordeaux ... et les bains de mer contre la rage

A Monseigneur le Marquis de Tourny, Intendant de justice, police et finances en la généralité de Guienne.

Supplient humblement les habitants de la paroisse de La Teste disant que comme ils sont obligés de transporter le poisson qui se prend dans la grande mer et dans le Bassin d'Arcasson à Bordeaux, ce qui leur est souvent impossible, attendu que le chemin qui conduit de La Teste à Bordeaux est en plusieurs endroits impraticable, y ayant différents précipices, dans lesquels ils courent risque d'y perdre la vie et leurs chevaux et notamment dans le lieu de Lamothe et comme le bien public se trouve intéressé à ce que ce chemin soit rendu praticable, ils espèrent que de la justice de votre grandeur vous donnerez des ordres aux habitants des paroisses de Lamothe, au Teich, Gujan, La Teste, Biganeaux, Audenge, Mios et Salles de raccommo-der les dits chemins par corvées à seules fins qu'ils soient rendus praticables pour que les suppliants puissent plus aisément transporter le poisson et autres marchandises à Bordeaux pour les y débiter. Au moyen de ce il est facile de s'apercevoir que ça sera un bien tant pour les habitants de La Teste et paroisses voisines que des habitants de Bordeaux et des environs que le malheur d'avoir été mordus par des chiens enragés y conduit de toutes parts à la mer.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise de vos grâces commettre tel commissaire qu'il plaise à votre gran-

deur pour voir et visiter le dit chemin qui conduit de La Teste à Bordeaux et sur le rapport qu'il vous en fera ordonner qu'il sera réparé par corvée par les habitants des paroisses les plus voisines ci dessus dénommées. Et les suppliants continueront leurs vœux au ciel pour la santé et la prospérité de votre grandeur.

Signé : Portié, Dehillotte, Delibenne, Dutruch, Daisson, Daney, Daisson, Daisson, Rellion, Passaduy.

A.D. Gironde, C1850 (d'après une transcription d'A. Rebsomen, B.M. Arcachon)

Origine (et orthographe) de deux toponymes côtiers

- 8 septembre (1806) : envoi de la facture du chargement de bois de construction fait à Bayonne sur la gabarre *La Garonne*.
- 15 octobre (1806) : meubles provenant des gabarres *La Dordogne* et *La Garonne* naufragées au mois d'Avril.
- 6 février (1807) : Le port de Bayonne demande des objets d'artillerie destinés à l'armement de deux gabarres, ceux provenant des sauvetages des gabarres *La Dordogne* et *La Garonne* seront envoyés par terre jusqu'à Dax et par eau ensuite de Dax à Bayonne. Ces objets seront portés par terre jusqu'à Dax à raison de 5 francs par quintal.
- 1er juillet (1807) : Planches des gabarres *Dordogne* et *Garonne* sont en magasin à Piquey et à La Teste...

NDLR : La Garonne, nom donné à une dune puis à une forêt de Lège Cap-Ferret

- 20 février (1811) : Le brick anglais *La Sally* fait naufrage le 15 février, dans l'enfoncement de l'anse du Sud. Navire brisé, marchandises à la côte, quelques marins sauvés qui ne sont pas anglais.

Bibliothèque Municipale d'Arcachon, Fonds Rebsomen (transcription du Registre n°2 de correspondance, 28 juillet 1806 au 31 décembre 1807, des affaires maritimes)

VIE DE LA SOCIÉTÉ

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Madame Michèle Lacroix (La Teste), A.T.G.M (Gujan), Mlle Diane Laneluc (Cesson-77), M. Jean Michel Fava (Paris), M. Jacques Richardeau (La Teste), M. Patrice Benoit (La Teste), M. Claude Agnus (La Teste), Bibliothèque Municipale d'Ondres (40), M. Gilles Brissonneau-Steck (Arcachon).

MANIFESTATIONS

L'exposition «Biganos d'où viens-tu ?», qui doit beaucoup à notre collègue Roger Castet a, de nouveau, été présenté les 22-23 mai 1992 au 2ème salon de l'artisanat organisé par la Bibliothèque Publique de Biganos.

Le lundi 27 avril 1992, notre collègue Max Baumann a servi de guide sur la presqu'île, à l'occasion de la journée Découverte-Formation, organisée par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative à l'intention des hôtes d'accueil du département.

Le mardi 28 juillet 1992, notre Société a esquissé l'Histoire du Pays de Buch pour les membres du Club Archéologique du CNRS de Marseille, en voyage dans notre région.

AGENDA

1) Vendredi 14 août 1992, à 21 heures à la salle de la Forestière au Cap-Ferret, Max Baumann présentera une

conférence avec diapositives au sujet des livres «sur la presqu'île du Cap-Ferret» qu'il a publiés en collaboration avec notre président honoraire Jacques Ragot.

2) La Société de Borda organise les 5 et 6 juin 1993 à Montfort en Chalosse et Dax un colloque sur la Chalosse.

Les thèmes retenus sont les suivants : 1) Milieu physique et occupation préhistorique du sol, 2) Economie et vie rurale, 3) Histoire et Architecture.

Les propositions de communications sont à adresser à la Société de Borda, 27 rue Cazade, 40100 DAX, avant le 1er septembre 1992.

3) L'Equipe de recherche en histoire politique contemporaine (UFR d'Histoire, Université Michel Montaigne, Bordeaux 3) organise à Bordeaux en novembre 1995 un colloque sur : Bordeaux et la Gironde pendant la Reconstruction (1945-1954).

Les projets thématiques rédigés (moins d'une page) doivent parvenir aux secrétaires MM. Hubert Bonin et Bernard Lachaise d'ici septembre 1992.

A NE PAS OUBLIER

Rappelons que la S.H.A.A. organise les 17 et 18 octobre 1992, Centre 2000 à Arcachon, le second colloque sur le «littoral gascon et son arrière-pays».

Dix-huit intervenants évoqueront le littoral gascon au Moyen-âge, les aspects économiques du littoral gascon du XVIIIème siècle et, enfin, Arcachon et le Bassin.

Bulletin d'inscription au verso.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné : _____

Adresse : _____

participerai au colloque (droit d'inscription 50 F) =

au colloque + Actes du 1er colloque (130 F) =

au déjeuner au Tir au Vol : 170 F x =

Ci-joint un chèque de francs libellé au nom de la S.H.A.A. (à adresser au Trésorier : M. Aufan, 56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE)

Inscriptions jusqu'au 15 septembre 1992

☐ Je désire loger à l'hôtel

- type de chambre souhaité : _____

- fourchette de prix : _____

(renseignements à fournir avant le 1er septembre 1992)

Je soussigné : _____

Adresse : _____

souscris à l'achat de exemplaire(s) des Actes du 2ème colloque "Le Littoral Gascon et son arrière-pays" (prix unitaire : 100 francs)

Ci-joint un chèque de francs libellé au nom de la S.H.A.A.

Date : _____

Signature : _____

Société Historique et Archéologique d'ARCACHON

CENTRE SOCIO-CULTUREL
51 COURS TARTAS - 33120 ARCACHON

Bureau de la Société

Président d'Honneur

M. Jean VALETTE, Directeur des Archives Départementales de la Gironde

Président

M. Michel BOYÉ, 18 rue Icare - 33260 La Teste - Tél. 56.66.36.21

Vice-Présidente

Madame J. ROUSSET-NEVERS - 1 allée Dr Lalesque - Arcachon - 56.83.60.77

Secrétaire

M. Jacques PLANTEY - 43 av. du Général de Gaulle - Arcachon - 56.83.12.74

Secrétaire-Adjoint, chargé du bulletin

M. Jacques CLÉMENS - 24, avenue Jean Cordier - 33600 PESSAC

Trésorier

M. Robert AUFAN - 56 boulevard du Pyla - 33260 LA TESTE - Tél. 56.54.48.84

Trésorier adjoint

M. François THIERRY - 11 rue Bonlieu - 33610 CESTAS - Tél. 56.07.62.52

Conseil d'Administration

Mme Rousset-Nevers - MM. Aufan - Baumann - Boyé - Castel - Clémens - Georget - Jacques - Labat - Labatut - Mormone - Plantey - Teyssier - Thierry - Valette.

Commissaires aux comptes : MM. Jacques et Georget

Membres honoraires : M. MARCHOU (Président fondateur)

M. RAGOT (Président Honoraire)

M. DUMAS (Ancien Vice-Président)

Pour tous renseignements à l'adresse de la Société (51 cours Tartas à Arcachon, demander Madame FERNANDEZ - Tél. : 56.83.62.20)

- 1) - Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au bureau de la Société lors de la prochaine réunion. Elles devront être accom-
pagnées de la première cotisation.
- 2) - S'adresser au Secrétaire Adjoint pour la rédaction du Bulletin et les commu-
nications à présenter.
Les manuscrits insérés ne sont pas rendus.
- 3) - Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société.